

PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC) DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-09-24-03 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 - 2020 ;

Vu la délibération à distance n°2020-04-06-06 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur le Plan de continuité pédagogique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

ARRETE

Article 1 : Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 – 2020 modifiées, telles que jointes en annexe, pour les formations suivantes, portées par l'UFR de Médecine et des professions paramédicales :

- PACES, Première année commune aux études de santé
- DFGSM, Diplôme de formation générale en sciences médicales
- DFASM, Diplôme de formation approfondie en sciences médicales
- DFGSMa, Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- FASMa, Formation approfondie en sciences maïeutiques
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- MASTER Ingénierie de la santé

Article 2 : l'Arrêté UCA-2020-182 est abrogé.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/04/2020

Le Président

Mathias BERNARD


- Transmis au contrôle de légalité le 28/04/2020

- Publié le 28/04/2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2019 - 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable XXXXX
Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le XXXX

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le XXX

La Vice-Présidente Formations en
charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES)

Année 2019/2020

I - Réglementation

Conformément à la loi du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants ;

*Conformément à l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première commune aux études de santé ;
Conformément aux arrêtés du 22 mars 2011 « relatifs au régime des études en vue des diplômes de formation générale en Sciences Médicales, en Sciences Pharmaceutiques et en Sciences Odontologiques »*

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 31 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire fixe les coefficients des unités d'enseignement et les modalités de réorientation à l'issue du second semestre pour la première année commune des études en santé.

II - Organisation générale de la PACES

A. Dispositions générales

La première année commune aux études de santé a une durée d'un an et prépare à la sélection par concours pour les filières des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique. Elle est commune aux 4 filières. Une convention spécifique permet l'entrée à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Vichy par le biais de la filière Médecine.

Une convention spécifique permet également l'entrée à Polytech de Clermont-Ferrand par le biais d'un classement obtenu avec des coefficients spécifiques pour chaque UE commune.

Conformément à l'article L. 631.1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre dans chacune des filières à l'issue de la 1^{ère} année commune des études de santé est arrêté chaque année conjointement par le Ministre chargé de la santé et par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être adressée par écrit à Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne et déposée au Service de la Formation – Pôle PACES dans le premier mois de la rentrée universitaire. Passé ce délai, l'inscription comptera pour une année.

Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en première année commune aux études de santé, sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition des Directeurs des Unités de Formation et Recherche de Santé concernés. Ces dérogations ne peuvent excéder 8 % du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement en vue de l'admission en 2^{ème} année des études en Sciences médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques (art. 12 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

Ces dérogations sont accordées aux étudiants ayant rencontré au cours de leur année ou de leurs années, des difficultés graves ayant perturbé le déroulement des études ou des épreuves du candidat.

La procédure de dépôt des demandes de triplement sera affichée en même temps que les résultats des concours. Toutes les demandes doivent être justifiées et appuyées de toutes pièces justificatives utiles déposées avant la date limite. Les triplements étant contingentés, la date limite de dépôt de dossier est impérative, tous les dossiers devant être examinés simultanément pour des raisons d'équité ; les demandes parvenues hors délai ne pourront pas être considérées.

Un étudiant ayant choisi une filière et s'étant vu proposer une place dans cette filière ne peut prétendre à déposer une demande de triplement sous prétexte de souhaiter une autre filière. S'il ne souhaite pas s'engager dans une filière et préfère, à la place, tenter une demande de triplement, il ne doit pas mentionner cette filière parmi ses choix.

B. Programme

Les enseignements de la PACES sont assurés par les UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de Pharmacie, d'Odontologie et par l'École de Sages-Femmes. Les enseignements peuvent aussi être assurés par des enseignants d'autres UFR ou d'autres universités.

Le programme d'enseignement est porté à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois du début de l'année universitaire et est conforme à l'article 3 de l'arrêté du 28 octobre 2009 et ses annexes.

Les modalités de contrôle des connaissances décrites ci-dessous sont arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début des enseignements.

La formation délivrée au cours de la première année commune des études de santé est structurée en deux semestres et associe des enseignements théoriques et dirigés.

La formation dispensée au cours des deux semestres comporte des unités d'enseignement communes aux quatre filières de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique. S'y ajoutent :

- durant le premier semestre, une information sur les différentes professions correspondant à ces filières et une sensibilisation à la recherche biomédicale
- durant le second semestre, une ou plusieurs unités d'enseignement spécifiques à chacune des filières.

Les UE communes représentent 448 heures d'enseignement et correspondent à 50 crédits ECTS. Les UE spécifiques représentent 50 heures pour les filières médecine et maïeutique et 49 heures pour les filières pharmacie et odontologie. Chaque UE spécifique correspond à 10 crédits ECTS. (**Tableaux Contrôle des Connaissances pages 5, 6 et 7**)

C. Organisation des concours

Les épreuves des concours se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire.

A l'issue de la première période, les épreuves portent sur l'enseignement commun reçu au cours de celle-ci, organisé en quatre unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière conduisant à établir quatre classements différents.

A l'issue de la deuxième période, les épreuves portent sur les enseignements communs et spécifiques reçus au cours de celle-ci. Les enseignements communs sont organisés en 4 unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière. A ces enseignements communs s'ajoute(nt) l'/les unité(s) d'enseignement spécifique(s) à la/les filière(s) choisie(s) par l'étudiant.

Les épreuves sont organisées uniquement sous forme d'épreuves terminales et anonymes.

Les épreuves portant sur l'unité d'enseignement « Santé, Société, Humanité » sont organisées au moins en partie sous forme rédactionnelle. Les épreuves rédactionnelles font l'objet d'une double correction (article 7 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

D. Convocation aux épreuves

Le calendrier des épreuves est porté à la connaissance des candidats par voie d'affichage. Il n'y aura aucune convocation individuelle.

L'accès des salles de composition est interdit à tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard. L'étudiant n'est pas autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.

Avant de quitter la salle, tout étudiant doit remettre au surveillant une copie, même blanche. L'usage de la calculatrice sera autorisé pour certaines épreuves. Les références de la calculatrice et les épreuves concernées seront portées à la connaissance des étudiants via un affichage et/ou dans les consignes du concours envoyées via l'espace numérique de travail (ENT).

2019/2020

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 1

Tableau 1

UE COMMUNES

UE COMMUNES		1 ^{er} SEMESTRE					COEFFICIENTS					Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Classement neutre	Médecine / Kiné	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	
UE 1 - Atomes - Biomolécules - Génome - Bioénergétique - Métabolisme	10	90	69	21	QCM	2 heures	10	11	9	13	8	Pr SAPIN Pr CHAVIGNON
UE 2 - La cellule et les tissus	10	91	77	14*	QCM	2 heures	10	10	10	9	12	Pr GUEIRARD Pr VAGO Pr BRUGNON
UE 3 - Organisation des appareils et des systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (1 ^{ère} partie)	6	56	37	19**	QCM	1 heure	6	6	7	5	6	Pr AVAN Pr RANCHON-COLE
UE 4 - Évaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	4	27	23	4***	QCM	1 heure	4	4	4	4	4	Pr BOIRE Dr OUCHCHANE Pr RANCHON-COLE
Total 1^{er} semestre	30	264	206	58			30	31	30	31	30	

* TD en salles dont une partie en ligne sur plate-forme pédagogique

** TD en ligne sur plate-forme pédagogique dont 1,5h de TD en salles par groupes ***TD en ligne sur plate-forme pédagogique

2019/2020

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 2

Tableau 2

UE COMMUNES

UE COMMUNES							2 ^{ème} SEMESTRE					COEFFICIENTS					Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Classement neutre	Médecine / Kiné	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique						
UE 3 - Organisation des appareils et systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (2 ^{ème} partie)	4	41	21	20*	QCM	1 heure	4	4	5	4	2	Pr AVAN Pr GAUMET					
UE 5 - Organisation des appareils et systèmes (2) : aspects morphologiques et fonctionnels	4	37	37		QCM	1 heure	4	5	5	3	5	Pr FILAIRE Dr CIVIALE					
UE 6 - Initiation à la connaissance du médicament	4	36	36		QCM	1 heure	4	4	2	5	2	Pr BEYSSAC Pr AUTHIER					
UE 7 - Santé, Société, Humanité																	
SSH 1 : Histoire, philosophie et psychologie		24	24		Question rédactionnelle		3	3	3	3	5	Pr GERBAUD Pr SAUVANT-ROCHAT					
SSH 2 : Droit, éthique et déontologie	8	20	20		Question rédactionnelle	2 heures	2	2	2	2	4						
SSH 3 : Santé publique		26	26		Question(s) rédactionnelle(s) avec calcul(s)		3	3	3	3	2						
Total 2^{ème} semestre	20	184	164	20			20	21	20	20	20						

* 14 heures de TD en ligne sur la plate-forme pédagogique 6 heures de TD en salle par groupes

2019/2020

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 2

Tableau 3

UE SPECIFIQUES

2 ^{ème} SEMESTRE - UE SPECIFIQUES								
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Coefficients	Noms des responsables enseignants
UE spécifique Pharmacie	10	49	39	10			20	Pr VENNAT
Introduction à la botanique		22	14	8				
Alcaloïdes et huiles essentielles		6	4	2	QCM	1 heure 15	16	
Les opérations pharmaceutiques		11	11					
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	
UE spécifique Médecine/Kiné	10	50	50				20	Pr SAKKA
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	3	
Anatomie des membres et du rachis		27	27		QCM	1 heure	11	
UE spécifique Maïeutique	10	50	50				20	Dr VERONESE/Pr GALLOT
Unité fœto placentaire		15	15					
Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein		20	20		QCM	1 heure 30	18	
Anatomie du petit bassin chez la femme		7	7					
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
UE spécifique Odontologie	10	49	49				20	Pr LEROI/Pr VAGO
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Morphogenèse et organogenèse cranio-faciale		16	16		QCM	40 minutes	8	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	

III- Organisation particulière de la PACES

A. 1^{er} semestre

a) Classement

A l'issue du premier semestre, les notes attribuées à chaque étudiant aux épreuves de la 1^{ère} période sont publiées après la correction de celles-ci et application des coefficients par filières.

Quatre classements seront donc publiés afin d'éclairer le choix de l'étudiant pour son inscription pédagogique dans les filières ainsi qu'un classement neutre qui reprend les coefficients proportionnels au volume des enseignements.

Les crédits ECTS attribués à chaque Unité d'Enseignement validée seront mentionnés sur les relevés de notes distribués en janvier et en juillet.

b) Choix des filières

A l'issue du concours du premier semestre, les étudiants devront choisir leur(s) unité(s) spécifiques d'enseignement correspondant à la/les filière(s) (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique).

Tout étudiant qui souhaite entrer en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute doit s'inscrire pédagogiquement à la filière Médecine, suivre les cours des UE communes et des UE spécifiques de la filière Médecine.

Cette inscription se déroulera à l'issue des résultats et du classement de la première partie du concours et devra être réalisée par internet dans les 10 jours qui suivent la publication des résultats. **Aucune inscription ou changement ne sera accepté au-delà de cette période.**

Les étudiants qui souhaiteront se réorienter vers Polytech Clermont-Ferrand devront également exprimer leur souhait sur l'ENT.

c) Réorientation

Les étudiants peuvent être réorientés par décision du Président de l'Université vers d'autres formations universitaires après la publication des notes des épreuves du 1^{er} semestre en fonction de leur classement obtenu. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15 % du nombre d'inscrits (article 5 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

En cas de réorientation, le premier semestre de PACES compte pour une inscription.

En vue d'une réorientation en S2 de la 1^{ère} année de la Licence « Sciences pour la Santé » (support de l'expérimentation pour l'admission aux études de santé), les étudiants doivent déposer une demande au Service de la Formation - Pôle PACES. En fonction du nombre de places disponibles, et après examen des dossiers, une commission établit la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en L1-S2.

Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du deuxième semestre sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en première année des études de santé, sous réserve d'avoir validé respectivement 90 ou 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

B. 2^{ème} semestre

a) Classement

A l'issue des épreuves du second semestre, quatre classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des unités d'enseignement communes et à l'unité d'enseignement spécifique après application des coefficients respectifs.

Seuls les étudiants inscrits et ayant passé toutes les épreuves spécifiques d'une ou plusieurs filières pourront être classés dans la ou les filières considérées.

Il appartient au jury de définir le niveau de connaissances au-dessous duquel tout candidat ne pourra prétendre être classé et de ce fait, ne pourra exercer son choix.

En cas d'ex-æquo sur une ou les listes de classement la priorité de choix d'admission est accordée à l'étudiant ayant obtenu la meilleure note dans les unités d'enseignement spécifiques selon la filière concernée. S'il y a encore ex-æquo la priorité de choix ou d'admission est accordée au candidat ayant obtenu la meilleure note dans l'UE 7 « Santé, Société, Humanité ».

Tout étudiant inscrit en PACES et ayant exprimé le souhait en janvier d'intégrer Polytech Clermont-Ferrand, aura un classement Polytech tenant compte des coefficients suivants par UE :

Au semestre 1

UE 1 : coefficient 15

UE 2 : coefficient 10

UE 3 : coefficient 12

UE 4 : coefficient 12

Au semestre 2 :

UE 3 : coefficient 12

UE 5 : coefficient 6

UE 6 : coefficient 4

UE 7 : coefficient 4

b) Choix des postes

A partir de la date de publication des résultats des concours l'étudiant disposera d'un délai annoncé par voie d'affichage et/ou par l'ENT pour choisir son poste sur un site dédié (choix PACES). Les étudiants inscrits à plusieurs filières doivent ordonner leur choix, parmi :

- Maïeutique
- Masso-Kinésithérapie
- Médecine
- Odontologie - Pharmacie

La procédure du choix définitif s'effectuera à l'aide d'un logiciel sur la base décroissante des numerus clausus. A l'issue de la procédure, aucun changement de filière ne sera accepté.

Les étudiants classés en rang utile dans une filière qui ne correspond pas à leur choix définitif, doivent renoncer à l'admission dans cette filière pour se réinscrire en Première Année Commune aux Etudes de Santé s'ils répondent aux conditions de réinscription.

En cas de problèmes imprévus, un choix en amphithéâtre serait organisé.

c) Réorientation

Les étudiants dont le rang de classement (classement neutre : UE communes uniquement) se situera au-delà de trois fois le numerus clausus correspondant au nombre de places attribuées à l'établissement (NC Maïeutique + NC Masso-kinésithérapie + NC Médecine + NC Odontologie + NC Pharmacie) X3, pour l'ensemble des quatre filières, ne seront pas autorisés à redoubler **et pourront être réorientés vers une autre formation.**

Les étudiants non autorisés à redoubler à l'issue du deuxième semestre pourront se réinscrire ultérieurement en première année commune aux études de santé, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

L'étudiant ayant validé la PACES, en tenant compte de ses notes au classement neutre, se verra délivrer 60 crédits lui donnant ainsi l'équivalence de la première année de Licence (L1).

IV- Le passage en deuxième année

• Stages

Maïeutique, Médecine, Odontologie : Stage d'initiation aux soins infirmiers

~~Les étudiants admis en 2^{ème} année des études médicales, ou en 2^{ème} année des études de maïeutique ou en 2^{ème} année des études d'odontologie en juin 2020 effectueront avant le début de la 2^{ème} année, un stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, d'une durée de quatre semaines à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage.~~

~~Le choix du lieu de stage s'exerce dans l'ordre de classement au concours parmi les lieux proposés par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales par l'UFR d'Odontologie et par l'Ecole de Sages Femmes. Un lieu de stage trouvé par l'étudiant peut être retenu.~~

~~Dans tous les cas, la présence des étudiants le jour du choix des stages est **obligatoire**.~~

~~Les stages doivent être effectués en métropole uniquement (aucune dérogation possible) et la formation théorique est obligatoire.~~

~~Peuvent être dispensés du stage d'initiation aux soins infirmiers, les étudiants admis :~~

- ~~• Titulaires d'un diplôme paramédical~~
- ~~• Titulaires d'un diplôme étranger de médecine, d'odontologie ou de maïeutique.~~

~~Ceux-ci devront néanmoins suivre les cours d'hygiène dispensés à la l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales en début de stage et passer le contrôle écrit prévu à la fin du stage.~~

Conformément au plan de continuité pédagogique : « La formation en hygiène et le stage de découverte hospitalière, des reçus en seconde année des études de médecine et de maïeutique, ont été décalés en fin de DFGSM2, conformément aux textes ministériels qui le permettent ».

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V- Transfert dans un autre établissement

Aucune demande de transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur suite à une admission en 2^{ème} année des études de santé ne sera accordée. Seules les demandes de transfert en fin de cycle sont étudiées.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2019-2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

1^{er} Cycle des Etudes Médicales DFGSM2, DFGSM3

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le XXXX
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le XXX

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation de la 1^{ère} partie des Etudes Médicales.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue du Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. Il confère de plein droit le grade de licence (article D612-32-2 du code de l'éducation).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 3^{ème} année de la première partie des études médicales).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales ou par l'Université.

Des modalités pédagogiques spéciales (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

Les étudiants admis en 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales doivent effectuer avant le début de la 2^{ème} année, durant l'été, un **stage d'initiation aux soins** effectué sous la conduite de cadres infirmiers d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière. Avant le stage, une formation théorique est organisée comprenant 3h30 de CM et 3h30 de TD par étudiant. Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments : 1) La présence aux TD et 2) la validation de l'épreuve écrite terminale de l'EC Hygiène de l'UE Agents- Infectieux –Hygiène en DFGSM3. En cas d'absence au TD, l'étudiant devra se représenter aux TD, l'année d'après. En cas d'échec à la première session de l'épreuve écrite dispensée en DFGSM3, une 2^{ème} session est organisée. Dans tous les cas, les MCC de l'année s'appliquent.

I - Organisation des enseignements

- a. **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et I bis (S3 et S4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales.

- b. **Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres**

La formation comprend, en plus du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 10 crédits répartis ainsi : 5 crédits au semestre 3 et 5 crédits au semestre 4.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 1, 2, et 3.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule (voir annexe 3) au cours de l'année (sauf « Participation active » et « Membre élu » qui peuvent être choisies sur 2 semestres S3 et S4).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master et une seule (voir annexe 2) au cours de l'année.

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

- c. **Parcours recherche délivrant un Master 1** (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

d. Ecole de l'INSERM

En DFGSM2, les étudiants en médecine qui le souhaitent peuvent postuler au cursus proposé par l'école de l'INSERM.

S'il est admis à l'école de l'INSERM suite au concours, un étudiant doit faire valoir à la fin de son 1^{er} cycle des études médicales 20 ECTS acquis par le biais de la validation d'UE de Master. Aussi, les étudiants qui font la démarche de déposer un dossier de candidature à l'école de l'INSERM en DFGSM2 sont autorisés et doivent suivre une UE de Master / semestre (S3 et S4) en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ 2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies au sein des « UE librement choisies ».

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

III - Validation de l'année

Hormis pour les UE librement choisies, toute note strictement inférieure à 10/20 à un élément constitutif (EC) ou une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Un élément constitutif ou une unité d'enseignement si pas d'EC est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement) composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient), **sans note éliminatoire**.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire**.

La validation d'un élément constitutif ou d'une UE si pas d'EC, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) aux enseignements théoriques, sans note éliminatoire, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année de la 1^{ère} partie des études médicales pourra être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFGSM3 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFGSM2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSM3 par semestre au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

Les modifications d'évaluations et de modalités de stages sont matérialisées par des insertions en rouge dans les tableaux de modalités de contrôle des connaissances.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

TABLEAU I
SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM2

Unités d'Enseignement	Crédits	Coefficient	Nombre d'heures			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE	
						Enseignement théorique						Enseignement pratique		
			Écrit			QR	QROC	QCM	Durée	Coef	Période examens	CC Coef		
			Total	CM	TD									
REIN et VOIES URINAIRES	4	1	26 H											
EC Anatomie appareil uro-génital	1													
EC Histologie	1													
EC Physiologie	1													
EC Sémiologie néphrologique														
Sémiologie urologique	1													
Sémiologie Radiologique														
APPAREIL LOCOMOTEUR	6	1	18h											
EC Morphologie (anatomie)	1													
EC Physiologie	1													
EC Sémiologie médicale														
Sémiologie chirurgicale	4													
Sémiologie Radiologique														
SEMILOGIE GENERALE***	2	1	10h	8h	2h									
SYSTEME NEUROSENSORIEL et PSYCHIATRIE	8	1	50h											
EC Morphologie (anatomie)	2													
EC Morphologie (histologie)	1													
EC Sémiologie psychiatrique	3													
EC Sémiologie neurologique														
Physiologie neurologique	2													
Sémiologie radiologique														
TISSU SANGUIN et SYSTEME IMMUNITAIRE***	3	1	22h											
Physio hémato														
Immunologie														
Histologie														
ANGLAIS	2	1	16h		16h									
UE Librement choisie (ANNEXE 1)														
UE Master (ANNEXE 2)														
UE libres (ANNEXE 3)														
TOTAL semestre 3	30		182h	46h	100h									

***UE communes avec études de maïeutique

ANNEXE 1

Unités librement choisies ou libres de DFGSM2

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'examens	Durée de l'épreuve	Coef	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Imagerie de la biophysique à la clinique	20h	2,5	Questions rédactionnelles	Janvier	1/2h	0,5	Dr F. GIRAUDET Dr D. MORVAN
Semestre 3	Déontologie et pratique médicale	20h	2,5	Questions rédactionnelles / QROC	Janvier	1/2h	0,5	Dr B. BOYER Pr T. FAICT
Semestre 3	Toefl	20h	2,5	Contrôle continu (expression / compréhension orale / écrite)	Décembre	3h45	0,5	David LATOUR
Semestre 4	TP de Biophysique (pratique d'outils diagnostiques en rapport avec les principes physiques) – 30 étudiants maximum*	20h	2,5	Contrôle continu et écrit A distance	Mai	1/2h	0,5	Dr F. GIRAUDET
Semestre 4	Anatomie radiologique cervico-cranio-faciale	20h	2,5	QROC A distance	Mai	1/2h	0,5	Pr. J.M. GARCIER
Semestre 4	Dissection Anatomique (100 inscrits max.)*	20h	2,5	Schémas à compléter Validation sur présence	Mai	1/2h	0,5	Pr M. FILAIRE
Semestre 4	Génétique épidémiologique des maladies communes	20h	2,5	Questions rédactionnelles	Juin	1/2h	0,5	Pr F. CORNELIS
Semestre 4	Séméiologie Biochimique	20h	2,5	QROC et/ou QCM A distance	Juin	1/2h	0,5	Pr I. CREVEAUX
Semestre 3	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PACES (places limitées)*	20h	2,5	Mémoire de 2 à 4 pages	Janvier		0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 4	Engagement pédagogique étudiant – Tutorat PACES (places limitées)*	20h	2,5	Mémoire de 2 à 4 pages	Mai		0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 3 ou 4	UE libre (voir annexe 3)		2,5					
Semestre 3 ou 4	UE MASTER (voir annexe 2)	Voir annexe 2	5	Se reporter aux MCC de la mention du master choisi			1	Dr C. BARRIERE Dr P. POIRIER

* l'inscription à ce TP se fera auprès du service de Biophysique

* Une seule UE autorisée par semestre

* L'épreuve de dissection anatomique ne peut être effectuée du fait de l'absence de disponibilité de matériel d'une part, et de la quasi-impossibilité de trouver une date pour réaliser ces séances de dissection. Cette unité sera validée sur la présence aux ED antérieurs. (cf ; plan de continuité pédagogique)

ANNEXE 2

Unités d'enseignement de Master DFGSM2

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/ L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli / M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère / S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/ N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/ P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
Neurophysiologie	C. Courteix / A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
Nutrition et cancer	C. Aubel/ Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejaji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intéactions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

ANNEXE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES*

DFGSM2

INTITULES		NOMBRE d'ECTS		MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
		DFGSM	DFASM	UNIVERSITE	UFR	
HOP'ART		2.5				
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	2.5				
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	2.5				
Participation active (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5***	2.5		***Inscription pour les 2 semestres dès le S3 sur Lettre de motivation et description poste/activité Soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre Eval S3/S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience Eval S4/S6 : Retours d'expérience / Bilan	
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ATPC *	2,5***	2.5			
MEMBRES ELUS	Associations étudiantes, Conseil de Gestion...	2,5***	2.5			
FORMATEURS	SIMULATION		2.5			
	ATPC	2.5	2.5		2,5/semestre – 5 si annuel	
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	2.5	2.5			

* Une seule UE autorisée par semestre

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S3 et le S4).

** Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S4).

L'inscription à une UE libre doit être faite à la fois en ligne, et complétée par le remplissage d'une fiche de choix décrivant en quelques lignes la motivation de l'étudiant (10 lignes maximum). Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

Les modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des UE de masters et des UE libres sont disponibles auprès des UFR ou services portant ces mêmes UE.

I - Organisation des Enseignements:

a- **Les enseignements théoriques** sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), un enseignement obligatoire (12 heures) sera dispensé en fin de DFGSM3.

L'AFGSU sera délivrée après validation de l'ensemble de l'enseignement à la fin du DFGSM3.

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

b- **Unités d'Enseignement librement choisies ou Unités d'enseignement libres**

La formation comprend, en plus du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement 10 crédits répartis ainsi : 5 crédits au semestre 5 et 5 crédits au semestre 6.

Les unités d'enseignement librement choisies ou libres sont listées aux annexes 4, 5, et 6.

Les étudiants peuvent choisir 1 UE libre et une seule (voir annexe 6) au cours de l'année (sauf « Participation active » et « Membre élu » qui peuvent être choisies sur 2 semestres S5 et S6).

Les étudiants peuvent choisir 1 UE Master et une seule (voir annexe 5) au cours de l'année. Seul un étudiant qui est admis en 2ème année de l'école de l'INSERM suite au concours, est autorisé et doit suivre 1 UE de Master / semestre (S5 et S6) en tant qu'unités d'enseignement librement choisies ou libres.

c- **Parcours recherche délivrant un Master 1** (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

d- Stages hospitaliers

- Périodes

Les stages se déroulent du lundi au vendredi, tous les matins de 8 h 30 à 12 h 00 (ou 9 h 00 à 12 h 30) pendant une durée de 5 mois (d'octobre à mi-mars).

- Organisation des stages

Les 5 périodes ont une durée de 4 semaines chacune (\pm 1 jour).

Les étudiants sont répartis dans des groupes, chaque groupe disposant d'un terrain de stage. Les groupes sont constitués par ordre alphabétique. Le numéro de groupe est attribué par tirage au sort.

Certains stages comprennent une initiation en laboratoire. Cette initiation est organisée par les chefs de service concernés.

Le stage de radiologie et d'anatomie pathologique sera organisé comme suit :

- 1 semaine en anatomie pathologique (à raison d'un étudiant par laboratoire : Nouvel Hôpital Estaing – Hôpital Gabriel Montpied – Centre Jean Perrin).
- 3 semaines en radiologie.

e- Validation des stages

Des fiches de validation seront envoyées aux chefs de service pour note et appréciations. Les étudiants devront obligatoirement faire une évaluation (par système informatique anonyme) de leur stage pour en obtenir la validation définitive.

Pour accéder en DFASM1, l'étudiant devra avoir **validé les cinq stages et le service sanitaire conformément à la grille en Annexe 7. Tout stage de rattrapage doit être effectué entre le 15 mai et le 15 juillet de l'année en cours.**

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages hospitaliers y afférant.

f- Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants. Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Cette action de prévention et de promotion de la santé dans le cadre du service sanitaire a pour but de permettre à l'étudiant de valider l'Unité d'Enseignement SERVICE SANITAIRE.

Elle comporte 2 parties. La première partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 5 du DFGSM3. La deuxième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 6 du DFGSM3.

Le Service sanitaire se valide comme un stage avec une note /20 décomposée en 1) validation par le lieu de stage sur 10 points et 2) évaluation par les enseignants du rapport de stage fait par l'étudiant sur 10 points.

II – Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus (**2 évaluations minimum**) ou d'épreuves orales.

▪ 2^{èmes} sessions (sessions de rattrapage) :

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master éventuellement choisies en enseignement complémentaire.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les UE non validées.

III – Validation de l'année

Hormis pour les UE librement choisies de l'enseignement complémentaire, toute note inférieure à 10/20 à une UE ou à un EC (élément constitutif) est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Un élément constitutif ou une unité d'enseignement si pas d'EC est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement) composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leur coefficient), **sans note éliminatoire**.

- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire**.

La validation d'un élément constitutif ou d'une UE si pas d'EC, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20), sans note éliminatoire, et avoir validé les stages pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Pour valider l'année de DFGSM3, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique
- Avoir validé les stages (appréciation du chef de service **et** évaluation de l'étudiant).
- Avoir obligatoirement évalué les enseignements et les stages

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM1.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre qui la compose, par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 5

3^{ème} ANNEE DU 1^{er} CYCLE DES ETUDES MEDICALES : DFGSM3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Coefficient	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements						Coordonnateurs des U.E.				
							Enseignement théorique					Enseignement pratique					
				Écrit						Question réduct.	QROC	QCM		Durée	Coef	Période examen	Coef
				CM	TD	e-learning											
<u>SANTE –SOCIETE – HUMANITE</u> Psychologie médicale	5		29 h	29h			X (et ou)X(et ou)X			1h30	1	janvier		Pr. I. JALENQUES			
<u>BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES et TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX</u>	2	1	18h	4h	8h	6h	QCM			30 mn	1	janvier		Pr. C. DUBRAY Pr N. AUTHIER			
<u>HORMONOLOGIE – REPRODUCTION***</u> EC Sciences Morphologiques et Métabolisme des glandes endocrines	5	1	22h				QROC et/ou QCM			2h	1	janvier		Pr. I. TAUVERON Pr. V. SAPIN Pr F. BRUGNON Pr M. DUCLOS Dr C. GOUMY			
EC Physiologie des glandes endocrines	1		7h30														
Endocrinologie	2		3h														
EC Reproduction et gynécologie	2		7h														
<u>GENETIQUE MEDICALE***</u>	5	1	35h	22h	13h*		QR et/ou QCM			2h	0,80	janvier	0,20	Pr. F. CORNELIS Pr. Y.J. BIGNON Pr. P. VAGO Pr. I. CREVEAUX			
<u>BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES</u>	2	1	23h	23h			QCM			30 mn	1	janvier		Pr. I. CREVEAUX			
<u>ANGLAIS</u>	2	1	16h		16h		Contrôle oral			15 mn	0 0,40	Novembre		A définir			
							Epreuve de compréhension orale			45 mn	0,60						
<u>STAGES 1</u>	4		200h														
UE librement choisie (ANNEXE 4) UE MASTER (ANNEXE 5) UE libres (ANNEXE 6)	5		40h								0,2 0,5 ou 1	janvier					
TOTAL	30		383h	101h30	37h	6h											

***UE communes avec études de maïeutique

* **La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est OBLIGATOIRE.** En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session
Toute épreuve d'examen sous forme de QCM sera corrigée selon le barème de l'ECNi.

Annexe 4

Unités librement choisies ou libres DFGSM3

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Période d'examen	Durée de l'épreuve	Crédits	Coeff	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 5	Intégration des grandes fonctions physiologiques	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr COSTES
Semestre 5	Imagerie sémiologique	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr P. AVAN
Semestre 5	Sémiologie biochimique hormonale	20h	Janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr I. CREVEAUX
Semestre 5	Prévention génétiquement personnalisée	20h	janvier	1/2h	2,5	0,5	Pr F. CORNELIS
Semestre 5	Toefl	20h	Décembre	3h45	2,5	0,5	David LATOUR
Semestre 6	Reproduction : environnement et assistance médicale à la procréation	20h	Mai A distance	1/2h	2,5	0,5	H. PONS
Semestre 6	Anatomie radiologique du tronc et des membres	20h	Mai A distance	1/2h	2,5	0,5	Pr J.M. GARCIER
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	20h	Mai	1/2h	2,5	0,5	Pr P. VAGO
Semestre 5	Engagement pédagogique de l'étudiant – Tutorat PACES *	20h	Janvier		2,5	0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 6	Engagement pédagogique de l'étudiant – Tutorat PACES *	20h	Mai		2,5	0,5	Pr J-M. GARCIER
Semestre 5 ou 6	UE de Master (voir UE proposées en annexe 5)	Voir annexe 5		Se reporter aux MCC de la mention de master	5	1	Dr C. BARRIERE Dr P. POIRIER
Semestre 5 ou 6	UE Libre (annexe 6)					2.5	

* Une seule UE autorisée par semestre

ANNEXE 5
Unités d'enseignement de Master DFGSM3

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/ L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli / M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech- Brugère / S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech- brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/ N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/ P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
Neurophysiologie	C. Courteix / A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
Nutrition et cancer	C. Aubel/ Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

ANNEXE 6

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES *

DFGSM3

Sont proposées à votre choix, les Unités d'enseignement libres suivantes :

INTITULES		NOMBRE d'ECTS		MODALITES DE VALIDATION		OBSERVATIONS
		DFGSM	DFASM	UNIVERSITE	UFR	
HOP'ART		2.5				
Approfondissement en langues	Espagnol, Allemand	2.5				
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC**	Activités sportives Activités culturelles	2.5				
Participation active (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5***	2.5		***Inscription pour les 2 semestres dès le S3 sur Lettre de motivation et description poste/activité Soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre Eval S3/S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience Eval S4/S6 : Retours d'expérience / Bilan	
	Association à but pédagogique ATOUC CONF ATPC*	2,5***	2.5			
MEMBRES ELUS	Associations étudiantes, Conseil de Gestion,...	2,5***	2.5			
FORMATEURS	SIMULATION		2.5			
	ATPC	2,5	2.5		2.5/semestre – 5 si annuel	
	SERVICE SANITAIRE	2,5				
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (se référer au catalogue des UE transversales UCA)	2,5	2.5			

* Une seule UE autorisée par semestre

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'enseignement libre (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S5 et le S6).**

** Les UE proposées par le SUAPS et SUC et qui demandent un engagement annuel doivent être choisies au S4 (note délivrée au S6).

L'inscription à une UE libre doit être faite dès la rentrée à la fois en ligne, et complétée par le remplissage d'une fiche de choix décrivant en quelques lignes la motivation de l'étudiant (10 lignes maximum). Cette procédure doit être effectuée avant la date limite de dépôt communiquée en début d'année afin que les responsables pédagogiques valident les choix. Les choix sont définitifs et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

Les modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des UE de masters et des UE libres sont disponibles auprès des UFR ou services portant ces mêmes UE.

**ANNEXE 7
GRILLE DE REPARTITION DES STAGES**

REPARTITION DES GROUPES DE STAGES HOSPITALIERS DE DFGSM3

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12h 00 ou 9 h 00 à 12 h 30

	<i>PERIODE 1</i>	<i>PERIODE 2</i>	<i>PERIODE 3</i>	<i>PERIODE 4</i>	<i>PERIODE 5</i>
NEUROLOGIE – NEUROCHIRURGIE – Pr DURIF	1	15	14	13	12
BIOSTATISTIQUES – Pr BOIRE					
UROLOGIE – NEPHROLOGIE – Pr HENG MALADIES INFECTIEUSES – Pr LESENS	2	1	15	14	13
GASTRO- MED/CHIRURGIE DIGESTIVE – Pr BUC	3	2	1	15	14
GERIATRIE – HOPITAL NORD – Dr BOHATIER MEDECINE INTERNE – CHU Estaing – Pr RUIVARD	4	3	2	1	15
BIOCHIMIE – Hôpital G. Montpied – Pr CREVEAUX					
CANCEROLOGIE – Pr POMEL	5	4	3	2	1
RHUMATOLOGIE – ORTHOPEDIE - Pr SOUBRIER	6	5	4	3	2
PEDIATRIE - Pr LABBE	7	6	5	4	3
Laboratoire de CYTOGENETIQUE - Pr VAGO					
CARDIOLOGIE – Pr MOTREFF	8	7	6	5	4
SPECIALITES CHIRURGICALES – Pr BARTHELEMY Ophthalmo -ORL-Maxillo-faciale	9	8	7	6	5
DERMATOLOGIE-HEMATOLOGIE - Pr D'INCAN	10	9	8	7	6
Laboratoire d'HEMATOLOGIE – Pr BERGER					
ENDOCRINOLOGIE – Pr TAUVERON MEDECINE INTERNE Hôpital G. Montpied – Pr AUMAITRE	11	10	9	8	7
Service de NUTRITION CLINIQUE – Pr BOIRIE					
PSYCHIATRIE – Pr JALENQUES	12	11	10	9	8
RADIOLOGIE CHU Estaing/Hôp. G.Montpied – Pr BOYER	13	12	11	10	9
Labo d'ANATOMIE PATHOLOGIQUE – Pr PENAULT-LLORCA					
PNEUMOLOGIE - Pr CAILLAUD CHIRURGIE THORACIQUE - Pr FILAIRE	14	13	12	11	10
URGENCES – Pr SCHMIDT	15	14	13	12	11

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2019/2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

2^{ème} Cycle des Etudes Médicales DFASM1, DFASM2, DFASM3

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le XXXX
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : XXXXXXXXX

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DU 2ème CYCLE DES ETUDES MEDICALES

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales des propositions suivantes d'organisation du second cycle des études médicales.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master (Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Ne peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales que les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine responsable (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013).

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre les objectifs définis précédemment ;
- un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
 - d'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié**.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

Des dispositifs d'évaluation obligatoires par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Les lieux de stages font également l'objet d'une évaluation par les étudiants.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique, organisé au cours des deux derniers semestres de formation.

**** Parcours recherche délivrant un Master 1** (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du deuxième cycle des études médicales (DFASM).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

Les modifications d'évaluations sont matérialisées par des insertions en rouge dans les tableaux de modalités de contrôle des connaissances.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013, l'organisation des enseignements est définie par l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, puis approuvée par le Président de l'Université.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par unité d'enseignement sera tolérée hors raisons médicales. Au-delà de deux absences non reconnues valables, l'étudiant sera déclaré « défaillant » à l'UE ou à l'EC et n'aura pas de résultat. Il devra passer les examens de 2^{ème} session.

Des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants pour les cas suivants : étudiants élus et/ou activement engagés dans la vie associative étudiante, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Pour toutes ces situations, un justificatif devra obligatoirement être fourni. La demande sera soumise à l'accord du responsable pédagogique de l'année d'études concernée.

II – STAGES ET GARDES :

Les étudiants accomplissent trente-six mois de stages incluant les congés annuels.

Les stages se déroulent dans différents services hospitaliers de deux façons :

- Pour les étudiants inscrits en DFASM1 et DFASM2 : stages à temps plein, du lundi au vendredi (la durée quotidienne du stage est alors de 8 heures par jour) et le samedi matin. La période de stage est de 6 à 8 semaines, à raison de 10 demi-journées par semaine.
- Pour les étudiants inscrits en DFASM3 : les stages s'étalent sur 5 périodes au cours de l'année.

Ils participeront également, au cours du second cycle, à 25 gardes au moins, de façon progressive. Les modalités de gardes sont présentées en annexe 2 du document pour les 3 années du 2^{ème} cycle des études médicales : elles suivent l'arrêté du 17 juin 2013 modifié, « relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine ».

Les gardes font partie intégrante de la formation.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Les étudiants accomplissent des stages dans des unités de soins où ils participent à l'activité hospitalière dans les conditions prévues à l'article R. 6153-51 du code de la santé publique, en vue de l'acquisition des compétences prévues dans le carnet de stage.

Ils effectuent en particulier :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs.
- un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s), maître(s) de stage des universités.

Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison, d'un centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le Directeur de chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine désigne un Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH) ou un Maître de Conférences des Universités - Praticien Hospitalier, **responsable pédagogique**, chargé de coordonner les stages et les activités des étudiants durant le stage, sur la base du projet pédagogique élaboré pour leur réalisation.

Sur chaque lieu de stage, le responsable pédagogique coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne des médecins référents de stage. Le référent accueille et encadre l'étudiant sur le lieu de stage. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe de soins.

Dans chaque Unité de Formation et de Recherche de Médecine, il est créé au sein de la commission pédagogique **une instance chargée des stages et des gardes** qui s'adjoint des personnalités extérieures, désignées en raison de leur participation à l'organisation des stages.

Un contrat pédagogique, signé entre le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine et chaque responsable d'entité agréée comme terrain de stage, rappelle les objectifs pédagogiques des stages et des gardes, le cas échéant, en définit les modalités pratiques, désigne les référents de stages et précise les modalités d'évaluation des étudiants.

L'identification des objectifs pédagogiques et le suivi de la progression de l'étudiant figurent dans un carnet de stage dans lequel sont répertoriées les situations que l'étudiant peut rencontrer. Ces situations lui permettent d'acquérir les compétences nécessaires à la validation du deuxième cycle et notamment de poursuivre l'apprentissage de la réflexion éthique.

L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. La progression de l'étudiant pendant le stage est évaluée par le référent de stage.

L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage.

La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure.

STAGES DE SECOND CYCLE (cf. plan de continuité pédagogique)

Les durées de stages étaient les suivantes :

- DFASM1 du 11 mai au 24 juin
- DFASM2 du 16 mars au 09 mai, puis du 29 juin au 31 juillet

Les étudiants de DFASM3 ont été exemptés de stages : ils devaient l'être au moins 8 semaines avant les épreuves nationales de l'Examen Classant National (ECN). Pendant cette période, les étudiants des deux années antérieures les remplacent. La nouvelle carte de stage, de remplacement, prenant en compte les nouvelles dates de l'ECN sont les suivantes :

- DFASM1 du 11 mai au 03 juin (moitié) et du 04 juin au 26 juin (autre moitié)
- DFASM2 du 29 juin au 10 juillet

III - REDOUBLEMENT :

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle, les étudiants accomplissent à nouveau **douze mois de stage** incluant les congés annuels et les stages dont la validation n'a pas été obtenue (Article R6153-47 du code de la santé publique).

Les étudiants redoublants ou triplants perçoivent la rémunération prévue par l'Article R6153-58 du code de la santé publique pour toute période de stage accomplie.

PREMIERE ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM1

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 semaines.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par enseignement dirigé sera tolérée hors raisons médicales

▪ Unités d'enseignement (UE) du tronc commun

UE 4 Perception – Système nerveux – Revêtement cutané

UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail

UE 7 Inflammation - Immunopathologie - Poumon - Sang

UE 8 Circulation - Métabolismes

UE 9 Cancérologie - Onco-hématologie

UE 12 Formation générale à la Recherche (dont LCA)

UE 13 Stages et gardes

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU I* (S1 et S2).

▪ Parcours personnalisé

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'Unités d'Enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU II*

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **5 crédits** au 2^{ème} semestre.

Parmi le choix des UE composant le parcours personnalisé figure une liste d'Unités d'Enseignement favorisant une formation à la recherche ou la validation d'un parcours recherche (ANNEXE 1).

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

II – ORGANISATION DES STAGES

1) Préambule

Le choix des stages est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM1. Les étudiants sont répartis sur l'ensemble des terrains de stage proposés pour les années DFASM1 et DFASM2 pendant la période de six semaines où ils sont en stage.

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2

Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les 3 disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM1

Liste des stages hospitaliers (Annexe 3) :

- 1 Cancérologie - ORL - Pneumologie - Chirurgie thoracique
- 2 Gastro-entérologie - Chirurgie digestive - Néphrologie – Urologie - Chirurgie maxillo-faciale – Chirurgie viscérale et orthopédique
- 3 Cardiologie - Chirurgie cardiaque - Chirurgie vasculaire
- 4 Médecine Générale
- 5 Gynécologie - Obstétrique
- 6 Pédiatrie
- 7 Neurologie - Neurochirurgie – Ophtalmologie – Médico chirurgical d'aval des urgences
- 8 Rhumatologie - Chirurgie orthopédique - Médecine Post-Urgences - Médecine Physique et de Réadaptation

Stage en médecine générale :

Un stage chez un ou des médecins généralistes, praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités est effectué en DFASM1 ou en DFASM2. Ce stage peut se dérouler au sein d'un cabinet individuel ou de groupe, d'une maison/centre ou pôle de santé. Il ne peut être effectué chez plus de trois maîtres de stage.

Le stage, d'une durée de 6 semaines à 8 semaines à temps complet, fait l'objet d'une convention entre la l'UFR, les Affaires Médicales du CHU de Clermont-Ferrand et le ou les praticien(s) agréé(s)-maître(s) de stage des universités.

Une procédure d'affectation des lieux de stage a été établie et validée par le Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.

Une formation concernant le stage de médecine générale de 3 heures sera organisée en octobre.

Tous les étudiants inscrits en DFASM1 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM2 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 8 semaines.

Tableau I

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM1

2019/2020

Sem	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	E.D.			Période	Durée	
1 er semestre	AFGSU	1 ^{ère} période	2	6 h	3h	3h	Cas pratiques		Octobre		Mme VIALARD
	SIMULATION SUR MANNEQUINS	1 ^{ère} période	3	20 h (tuteurs) 10 h (étudiants)		20 10	Présence pour tuteurs QCM – évaluation pratique		Septembre		Pr J.E. BAZIN
	UE7.1 Inflammation- Immunopathologie - Poumon Sang	1 ^{ère} période	3	13 h		13 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Octobre	2h (1h par EC)	Pr D. CAILLAUD Pr J.O. BAY
	EC Pneumologie EC Hématologie		2	13 h		13 h					
	UE 8.1 Circulation – Métabolisme	1 ^{ère} période	2	15 h		15 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Octobre	3h (1h par EC)	Pr A.E. HENG Pr P. MOTREFF Pr J.P. BOITEUX
	EC Néphrologie EC Cardiologie		3	38 h		38 h					
	EC Urologie		2	10 h		10 h					
	UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail	1 ^{ère} période	2	9h		9h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Octobre	30mn	Pr F. DUTHEIL
	EC Santé au travail										
	UE 9 Cancérologie-Onco-hématologie	2 ^{ème} période	5	36 h		36 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées-QROC	1	Février	1h	Pr J.O. BAY Pr O. TOURNILHAC
UE 8.2 Circulation – Métabolisme	2 ^{ème} période	3	20 h		20 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Février	2h (1h pour endoc + nutr - 1h pour gastroentéro)	Pr I. TAUVERON Pr E. BUC Pr Y. BOIRIE	
EC Endocrinologie EC Gastro-entérologie		3	40 h		40 h						
EC Nutrition		2	10 h		10 h						
Total semestre 1			30	214 h	3h	214 h	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

	Unités d'Enseignement	Périodes enseignement	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation des enseignements	Coef	Examens		Enseignants Responsables
					C.M.	ED			Période	Durée	
2^{ème} semestre	Anglais	2 ^{ème} période	2	15h		15h	Contrôle continu (Expression orale) Expression orale	0,5 0,5	janvier	10 mn	Mme M. BARROSO FONTANEL
	UE 7.2 Inflammation - Immunopathologie - Poumon – Sang	3 ^{ème} période	4	35h		35h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1h30	Pr M. SOUBRIER Pr S. BOISGARD
	EC Rhumatologie-Orthopédie										
	UE 4 Perception - système nerveux – revêtement cutané	3 ^{ème} période	3	24h		24h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1h	Pr M. D'INCAN
	EC Dermatologie										
	UE 6 Maladies transmissibles - Risques sanitaires - Santé au travail	3 ^{ème} période	6	45h		45h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1h30	Pr O. LESENS
	EC Maladies infectieuses										
	UE 12 Formation générale à la recherche (dont LCA)	3 ^{ème} période	2	12h		12h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1h	Pr C. DUBRAY Dr L. OUCHCHANE
UE 13 Stages et gardes	Annuel	8				Carnet de stage	1	Sept.		Pr A. LAUTRETTE Pr I. BARTHELEMY	
Total semestre 2 hors parcours personnalisé			25 crédits	131h		131h	*La validation des enseignements s'effectuera par informatique (sur tablettes)				

Tableau II

PARCOURS PERSONNALISE DFASM1

2019/2020

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nb Heures	Répartition		Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
				C.M	E.D	Modalités	Coef	Période	Durée	
Stratégies des examens de laboratoire et radiologiques	3 ^{ème} période 2 ^{ème} semestre	2,5	20h		20 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1h	Pr. J. SCHMIDT Pr. L. BOYER
Ethique médicale*	2 ^{ème} période 1 ^{er} semestre	2,5	15 h		15h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Février	1h	Pr J.E. BAZIN Pr. G. BROUSSE
UE orientation recherche** (MASTER) Voir Annexe 1	2 ^{ème} semestre	5	Voir annexe 1		Voir annexe 1	1	Avril/Mai			Dr C. BARRIERE Dr P. POIRIER
UE libres transversales Voir Annexe 2		2,5			Selon le catalogue des UE libres transversales Validation par la Direction de la Vie Universitaire					Pr J.M. GARCIER Dr A. BUISSON Pr. A. LAUTRETTE

* Ethique médicale : l'enseignement et l'examen de cette UE se dérouleront au cours du 1^{er} semestre mais la validation se fera sur le 2^{ème} semestre.

** Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Ainsi :

- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes).

Le Parcours personnalisé :

Les UE composant le parcours personnalisé sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée début juillet sur tablettes.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,

- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.
- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est obligatoire pour obtenir la validation définitive.

Des séminaires :

Cinq séminaires sont organisés au cours des années de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants doivent avoir validé tous les séminaires en fin de DFASM2 (présence obligatoire confirmée par l'appel).

Trois séminaires sont organisés au cours de l'année de DFASM1:

- Organisation des soins primaires (Pr SCHMIDT et Pr CLEMENT)
- Inégalités sociales de santé (Pr SCHMIDT et Pr CLEMENT)
- La responsabilité médicale et la déontologie (Pr Philippe THIEBLOT, Dr BOYER)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation des stages
- Validation des UE du tronc commun dispensées au cours de l'année, avec une **dette autorisée d'une seule UE appartenant au tronc commun**
- Validation des UE du parcours personnalisé
- Validation des séminaires (obligatoire à la fin du DFASM2)
- **Evaluation** obligatoire des enseignements et des stages.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage du DFASM1 en DFASM2 est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement appartenant au tronc commun.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin du DFASM2 pour passer dans l'année supérieure.

Les redoublants de DFASM1 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFASM2 par semestre au cours de leur année.**

DEUXIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM2

I – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS : (voir tableau III)

Les enseignements sont organisés sur trois périodes de 6 semaines.

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Une seule absence par enseignement dirigé sera tolérée hors raisons médicales.

- Unités d'enseignement (UE)

UE 1 **Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle**

UE 2 **De la conception à la naissance - Pathologie de la femme - Hérité - L'enfant - L'adolescent**

UE 3 **Maturation - Vulnérabilité - Santé mentale - Conduites addictives**

UE 4 **Perception - système nerveux - revêtement cutané**

UE 5 **Handicap - Vieillesse - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement UE**

10 **Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses**

- Parcours personnalisé

Un enseignement complémentaire est proposé aux étudiants sous forme d'unités d'enseignement librement choisies conformément au *TABLEAU IV*

Les étudiants titulaires d'un Master ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à être dispensés d'une UE MASTER de 5 crédits pour un semestre de leur choix au cours du DFGSM (Diplôme de formation générale en sciences médicales) ou du DFASM (Diplôme de formation approfondie en sciences médicales).

Tableau III

**ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM2
2019/2020**

	MATIERES	Périodes d'enseignements	Crédits	Nb H.	ED	Validation de l'enseignement		Examens		ENSEIGNANTS RESPONSABLES
						Modalités	Coef	Période	Durée	
1 e semestre	UE 4 Perception - système nerveux - revêtement cutané									
	EC Neurologie EC Dermatologie EC ORL-Ophtalmologie-chirurgie maxillo-faciale	1 ^{ère} période	2 2 2	54 h	54 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	décembre	2h 2X1h	Pr F. DURIF Pr Th MOM Pr F. CHIAMBARETTA Pr I. BARTHELEMY
	UE 7 Inflammation - Immunopathologie - Poumon – Sang EC Médecine Interne	1 ^{ère} période	2	18h	18h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Décembre	1h	Pr O. AUMAITRE Pr M. ANDRE
	UE 5.1 Handicap - Vieillesse - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement									
	Douleur et Soins palliatifs	1 ^{ère} période	2	16 h	16h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Décembre	1h	Pr N. AUTHIER Pr J.E. BAZIN
	UE 3									
	Maturation - Vulnérabilité - Santé mentale - Conduites addictives	2 ^{ème} période	5	45 h	45 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	1h	Pr I. JALENQUES Pr P.M. LLORCA
	UE 5.2 Handicap - Vieillesse - Dépendance - Douleur - Soins palliatifs – Accompagnement									
	EC Handicap EC Vieillesse	2 ^{ème} période	1 1	24 h	12 h 12 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	2h (2 x 1h)	Pr E. COUDEYRE
	UE 10 Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses	2 ^{ème} période	5	45 h	45 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Mars	1h	Pr J. SCHMIDT Pr N. AUTHIER

	MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nombre heures	Répartition	Validation de l'enseignement	Coef.	Examens		Enseignants Responsables
					ED			Période	Durée	
2ème semestre	UE 2 De la conception à la naissance - Pathologie de la femme - Hérité - L'enfant - L'adolescent		4	45h	22h30 22h30	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	2h (2 x 1h)	Pr A. LABBE Pr D. GALLOT
	EC Pédiatrie EC Gynécologie	3 ^{ème} période	4							
	UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle	3 ^{ème} période	2	24 h		Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1h	Pr L. GERBAUD Pr G. CLEMENT Dr B. BOYER
	Stages et gardes		5			Carnet de stage		Septembre		Pr A. LAUTRETTE Pr I. BARTHELEMY
		Total d'heures		271 h						

PARCOURS PERSONNALISE – DFASM2
2019/2020
Unité d'enseignement librement choisie

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nbr heures	ED	Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
					Modalités	Coef	Période	Durée	
UE Stratégies des examens de Laboratoire et radiologiques	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	1	Juin	1 h	Pr. L. BOYER Pr. J. SCHMIDT
LCA	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Examen sur tablettes	1	Juin	1h30	Pr C. DUBRAY
Anglais	3 ^{ème} période	2,5	16 h	16 h	Contrôle continu Epreuve orale	0.5 0.5	Juin	1 h	A définir
UE orientation recherche ** (MASTER) Voir Annexe 1	2 ^{ème} semestre	5	40 h		Selon contrôle de connaissances du master concerné	1	Avril/Mai	2 h	C. BARRIERE P. POIRIER
UE libres transversales Voir Annexe 2		2,5			Selon le catalogue des UE libres transversales Validation par la Direction de la Vie Universitaire				Pr J.M. GARCIER Dr A. BUISSON Pr. A. LAUTRETTE
Formation Simulation	1 ^{er} semestre	2.5	24h		Présentiel				Pr J.E. BAZIN

** Pour valider le Parcours Recherche, permettant l'accès en 2^{ème} année de master à orientation recherche, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE théorique et à l'UE de stage sans compensation.

II – ORGANISATION DES STAGES :

1/ Préambule

Le choix est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM1. Les étudiants sont répartis sur l'ensemble des terrains de stage proposés pour les années DFASM1 et DFASM2 pendant la période de six semaines où ils sont en stage.

Au cours des trois années de la deuxième partie du deuxième cycle, 3 stages sont obligatoires :

- un stage en chirurgie
- un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
- un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste(s) en DFASM1 ou en DFASM2

Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les six disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

2) Stages proposés aux étudiants entrant en DFASM2

Liste des stages hospitaliers (Annexe 3) :

- 1 Cancérologie - ORL - Pneumologie - Chirurgie thoracique
- 2 Gastro-entérologie - Chirurgie digestive - Néphrologie – Urologie - Chirurgie maxillo-faciale - Pharmacologie
- 3 Cardiologie - Chirurgie cardiaque - Chirurgie vasculaire
- 4 Gynécologie - Obstétrique
- 5 Pédiatrie
- 6 Neurologie - Neurochirurgie – Ophtalmologie - Pharmacologie
- 7 Rhumatologie - Chirurgie orthopédique - Médecine Post-Urgences - Médecine Physique et de Réadaptation

Tous les étudiants inscrits en DFASM2 seront en stage pendant que les étudiants de DFASM1 seront en cours. L'alternance stages-cours se fera toutes les 6 semaines à 8 semaines.

III - VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Les Unités d'Enseignements (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre et les éléments constitutifs (EC) d'une UE sont compensables entre eux, s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE (y compris les UE du parcours personnalisé) ou un EC d'une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Ainsi :

- Une unité d'enseignement « **U.E.** » est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif (EC) d'UE est définitivement acquis et capitalisé lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire (inférieure à 8/20)**.
La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des « **crédits** » correspondants.

Le tronc commun :

La validation des enseignements théoriques comporte un examen écrit (pour chaque EC d'une UE ou d'une UE complète) qui répondra aux règles qui seront celles des épreuves classantes nationales, à savoir une épreuve de cas cliniques avec réponses en QCM et/ou de QROC. Ces épreuves se dérouleront sur support informatique (tablettes).

Le Parcours personnalisé :

Les UE librement choisies composant le parcours personnalisé sont acquises et capitalisées lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.

2^{ème} session (session de rattrapage) :

Une session de rattrapage pour les deux semestres sera organisée fin août /début septembre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il obtenu une note éliminatoire l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les EC des U.E et/ou les U.E. non validés.

Les stages :

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,
- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.

- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

Des séminaires :

Cinq séminaires sont organisés au cours des années de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants doivent avoir validé tous les séminaires en fin de DFASM2 (présence obligatoire confirmée par l'appel).

Deux séminaires sont organisés au cours de l'année de DFASM2:

- Pertinence des soins (Pr RUIVARD)
- Violence et maltraitance aux personnes (Pr JALENQUES, Dr BOYER et Pr BROUSSE)

IV – PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE :

Le passage dans l'année supérieure est lié aux conditions suivantes :

- Validation obligatoire des stages
- Validation obligatoire de l'ensemble des Unités d'Enseignement dispensées au cours des années DFASM1 et DFASM2
- Validation obligatoire des UE librement choisies du parcours personnalisé.
- Validation obligatoire des quatre séminaires.
- Evaluation obligatoire des enseignements et des stages.

Aucune dette ne sera autorisée pour le passage en DFASM 3.

Pour les redoublants : Ils conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement (UE) validées.

TROISIEME ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

DFASM3

Article R6153-46 du code de la santé publique modifié par le décret du 24 juin 2014 :

A partir de la deuxième année du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants en médecine, qui portent le titre d'étudiant hospitalier, participent à l'activité hospitalière et perçoivent, dans les conditions prévues à l'article R. 6153-58, une rémunération versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 6153-47 du code de la santé publique, les étudiants hospitaliers accomplissent un stage **obligatoire** entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne.

I - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements seront organisés sous forme de conférences bihebdomadaires, ayant pour support des dossiers progressifs et des QCM au format de l'ECNI. Ainsi 2 dossiers de 15 questions chacun et 30 QCM seront proposés par session. La correction sera assurée en fin de rédaction par le responsable de l'enseignement dirigé.

▪ **Unités d'enseignement (UE) du tronc commun**

UE 11 Urgences et défaillances viscérales aiguës

UE 13 Stages et gardes

▪ **Certificat de compétence clinique**

Le certificat de compétence clinique est organisé sous la forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès d'un patient ou d'une épreuve de simulation.

Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément au *TABLEAU V*

Tableau V ENSEIGNEMENTS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES – DFASM3

2019/2020

MATIERES	Périodes enseignements	Crédits	Nbr heures	ED	Validation de l'enseignement		Examens		Enseignants Responsables
					Dossiers et QCM	Coef	Période	Durée	
UE 11 Urgences et défaillances viscérales aiguës	Semestre 1	8			Examen final*: Cas cliniques en QRM- Questions isolées	80 %	Octobre/ 2 ^{ème} session en Janvier	1 h	Pr J. SCHMIDT
UE 13 Stages et gardes	Semestre 1 et 2	10	Carnet de stage			1			Pr A. LAUTRETTE Pr I. BARTHELEMY
Certificat de compétence clinique	Semestre 1	2	Epreuve de mise en situation clinique ou de simulation			20 %			Pr J. SCHMIDT
TOTAL		20							

II – Organisation des stages :

1) Préambule

Les stages de DFASM3 se déroulent dans différents services hospitaliers de deux façons (décision des responsables de services pour tous les étudiants d'une période de stage):

Stages de 2 mois à temps plein divisés en 4 périodes de 15 jours.

Une alternance de périodes entre les « sous-groupes » est obligatoire au sein d'un même groupe.

2) Modalités

Le choix est fait en fonction de l'ordre alphabétique, après tirage au sort réalisé au début de l'année de DFASM3.

Au cours des trois années de la deuxième partie du deuxième cycle, 3 stages sont obligatoires :

- Un stage en chirurgie
 - Un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation, ou de soins intensifs
 - Un stage chez un (ou des) médecin(s) généraliste (s) en DFASM1 ou en DFASM2
- Pour la chirurgie, l'existence d'un nombre suffisant de stages de chirurgie au cours des 3 années permet aux étudiants d'avoir accompli 3 mois en chirurgie sur les 36 mois de stage.

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en laboratoire pourront le faire, à condition d'éviter les stages impliquant les 3 disciplines obligatoires listées ci-dessus. Ils ne pourront effectuer qu'un seul stage de ce type au cours de leur cursus. Un seul étudiant sera admis au sein d'un même laboratoire, et ce après accord du Chef de Service du lieu de stage initial.

Les étudiants ont la possibilité d'accomplir, entre la validation du deuxième cycle des études médicales et leur nomination en qualité d'interne, parmi les stages obligatoires, un stage choisi à leur initiative, après accord conjoint du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et du directeur de leur établissement d'affectation (Article R6153-47 du code de la santé publique modifié).

3) Validation des stages

La note de stage tient compte :

- de l'assiduité des étudiants, leur comportement, la tenue de l'étudiant lors de son stage,
- de la participation de l'étudiant aux activités de formation organisées pendant le stage, la qualité des observations médicales et des relations avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part.
- de la validation d'un certain nombre de gestes pratiques et de compétences correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences génériques doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage ou ensemble de stages.

L'évaluation anonyme des stages par l'étudiant est **obligatoire** pour obtenir la validation définitive.

STAGES PROPOSES AUX ETUDIANTS EN DFASM 3

PROFESSEURS COORDONNATEURS	INTITULE	SERVICES D'ACCUEIL	HOPITAL
Pr O. AUMAITRE	Médecine Interne Médecine Interne Gériatrie	Pr O. AUMAITRE Pr M. RUIVARD Dr J. BOHATIER	G. Montpied Estaing CH Riom
Pr I. JALENQUES	Psychiatrie	Pr I. JALENQUES Pr P.M. LLORCA	CMP Montpied CMP Montpied
Pr J. SCHMIDT	Accueil des Urgences	Pr J. SCHMIDT	G. Montpied
Pr E. FUTIER	Anesthésie Réanimation Réanimation Réanimation (RMC) Neuro réanimation Radiologie Radiologie	Pr E. FUTIER/Pr JE BAZIN Pr E. FUTIER/Pr JE BAZIN Pr B. SOUWEINE Pr E. FUTIER/Pr JE BAZIN Pr E. FUTIER/Pr JE BAZIN Pr L. BOYER/L CASSAGNES Pr J.M. GARCIER	G. Montpied et Estaing Estaing G. Montpied G. Montpied G. Montpied G. Montpied Estaing
Pr M. D'INCAN	Maladies Infectieuses Hématologie Dermatologie Endocrinologie Nutrition Médecine du travail	Pr O. LESENS Pr J.O. BAY Pr M. D'INCAN Pr I. TAUVERON Pr Y. BOIRIE Pr F. DUTHEIL	G. Montpied Estaing Estaing G. Montpied G. Montpied UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

III – VALIDATION :

Les examens se passeront sur tablette au format de l'Examen National Classant.

L'UE11 et le certificat de compétence cliniques sont compensables entre eux s'il n'y a pas de note éliminatoire.

Toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Pour valider la DFASM3, l'étudiant doit avoir obtenu :

- Validation **obligatoire** des stages hospitaliers
- Validation du certificat de compétence clinique
- Validation des unités d'enseignements

REDOUBLEMENT du DFASM3

Sont admis à redoubler la DFASM3, les étudiants n'ayant pas validé cette année d'études et donc le deuxième cycle des études médicales.

Les redoublants conserveront le bénéfice des Unités d'Enseignement validées.

Tout stage invalidé devra être refait dans le service où il a été invalidé. En aucun cas ce stage ne pourra être inférieur à 2 mois.

IV – EPREUVES CLASSANTES NATIONALES (ECN) :

Seuls les étudiants ayant validé le deuxième cycle des études médicales peuvent participer aux ECN.

Article R. 632-11 du Code de l'Education :

Le droit du candidat à effectuer deux fois le choix prévu à l'article R. 632-9 est maintenu en cas d'empêchement à participer aux épreuves classantes nationales résultant d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption, d'un cas de force majeure ou pour raison médicale dûment justifiée.

AUDITEURS, étudiants en médecine

Article R632-10 du code de l'éducation : Le candidat qui s'est présenté aux épreuves classantes nationales (ECN) peut demander, à titre dérogatoire et exceptionnel et pour des motifs sérieux dûment justifiés, à renoncer à la procédure nationale de choix et à se présenter une deuxième fois à ces épreuves l'année universitaire suivante.

Une commission, réunie par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine, statue sur cette demande. Elle se prononce également sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur, en vue de cette seconde et dernière tentative. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission ainsi que le nombre maximum d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation sont fixés par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. Dans tous les cas, les résultats obtenus au cours de la seconde tentative se substituent à ceux obtenus au cours de la première.

Les auditeurs ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils suivent les enseignements de l'UE 11 et, en application du code de la santé publique, accomplissent, douze mois de stage rémunérés et au moins 8 gardes.

DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, sanctionnant le second cycle des études médicales, est délivré aux étudiants qui ont validé :

- L'ensemble de toutes les unités d'enseignement théorique (120 crédits)
- Le certificat de compétence clinique
- Les stages hospitaliers
- Au moins 25 gardes
- La participation aux séminaires et validation

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales confère le grade de master.

RAPPEL :

Article 1 de l'arrêté du 17 juin 2013

Au cours du deuxième cycle des études médicales et jusqu'à leur nomination en qualité d'interne, les étudiants mentionnés à l'article R. 6153-46 du code de la santé publique doivent accomplir trente-six mois de stage.

Le service de garde normal comprend **au moins** vingt-cinq gardes que les étudiants doivent également accomplir au cours de leur trente-six mois de stage sous la direction et la responsabilité du praticien de garde qui doit pouvoir intervenir à tout moment.

ANNEXE 1 : PARCOURS PERSONNALISE : UE ORIENTATION RECHERCHE (MASTER)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges/ L. Rios	S1, 30h	85 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli / M. Alric	S1, 30h	65 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère / S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli/ N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas/G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli/ P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer / C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
Neurophysiologie	C. Courteix / A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
Nutrition et cancer	C. Aubel/ Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet/ M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet/ L. Rios	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet / A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intérazions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

ANNEXE 2 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

* Une seule UE autorisée par semestre

INTITULES		NOMBRE d'ECTS		MODALITES DE VALIDATION	
		DFGSM	DFASM	UNIVERSITE	UFR
HOP'ART		2.5			
APPROFONDISSEMENT EN LANGUE	Anglais (Toefl), Espagnol, Allemand	2.5			
PROPOSEES PAR SUAPS et SUC	Activités sportives Activités culturelles	2.5			
PARTICIPATION ACTIVE (membres du bureau)	Association humanitaire	2,5	2.5		***Inscription pour les 2 semestres dès le S3 sur Lettre de motivation et description poste/activité Soutenance individuelle 10 minutes à chaque semestre Eval S3/S5 : Motivation / Objectifs de l'expérience Eval S4/S6 : Retours d'expérience / Bilan
	Association à but pédagogique ATOUT CONF ATPC*	2,5	2.5		
	Associations étudiantes, Conseil de Gestion...	2,5	2.5		
MEMBRES ELUS					
FORMATEURS	SIMULATION		2.5		
	ATPC*	2.5	2.5		
	SERVICE SANITAIRE	2.5	2.5		
ENGAGES	Cf Statuts définis par l'UCA (Ref. catalogue des UE transversales UCA)	2,5	2.5		

Il est accordé la possibilité de valider une (et une seule) Unité d'enseignement libre (sauf « Participation active à une association » et « Membres élus » qui peuvent être suivies sur le S3 et le S4).

Pour valider une UE libre, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la formation, bureau des études médicales, pôle 1 (date limite de dépôt des demandes fixée par affichage).

**ANNEXE 3 : TERRAINS DE STAGES DFASM1 DFASM2
2019/2020**

Intitulés	Coordonnateurs	Chefs de Services	Services	
CANCEROLOGIE PNEUMOLOGIE CHIRURGIE THORACIQUE ORL	Professeur BAY	Professeur BAY	<i>Cancérologie</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur POMEL	<i>Chirurgie Cancérologique</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur VERRELLE	<i>Radiothérapie</i>	Centre Jean PERRIN
		Professeur GILAIN	<i>ORL</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur CAILLAUD	<i>Pneumologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur FILAIRE	<i>Chirurgie thoracique</i>	Centre Jean PERRIN
UROLOGIE NEPHROLOGIE GASTRO-ENTEROLOGIE CHIRURGIE DIGESTIVE CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE CHIRURGIE VISCERALE ET ORTHOPEDIQUE RIOM	Professeur BARTHELEMY	Professeur GUY	<i>Urologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur ABERGEL	<i>Hépto-Gastro-Entérologie</i>	Hôpital Estaing
		Professeur HENG	<i>Néphrologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeurs PEZET et BOISGARD	<i>Chirurgie viscérale et orthopédique</i>	CH Riom
		Professeur PEZET	<i>Chirurgie viscérale</i>	Hôpital Estaing
		Professeur BARTHELEMY	<i>Chirurgie maxillo-faciale</i>	Hôpital Estaing
CARDIOLOGIE CHIRURGIE VASCULAIRE CHIRURGIE CARDIAQUE	Professeur ESCHALIER	Professeur MOTREFF	<i>Cardiologie, Maladies Vasculaires</i> <i>Cardiologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur CAMILLERI	<i>Chirurgie Cardio-vasculaire</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur ESCHALIER	<i>Cardiologie, Maladies vasculaires</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur ROSSET	<i>Chirurgie vasculaire</i>	Hôpital G. Montpied
MEDECINE GENERALE (DFASM1 et DFASM2)	Professeur BOTTET			

Intitulés	Coordonnateurs	Chefs de Services	Services	
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	Professeur GALLOT	Professeur CANIS	<i>Gynécologie-Obstétrique</i>	Hôpital Estaing
		Professeur GALLOT	<i>Gynécologie-Obstétrique</i>	Hôpital Estaing
PEDIATRIE	Professeur MERLIN	Professeur MERLIN	<i>Pédiatrie A</i>	Hôpital Estaing
		Professeur MERLIN	<i>Pédiatrie B</i>	Hôpital Estaing
		Professeur MERLIN	<i>Urgences Pédiatriques</i>	Hôpital Estaing
		Professeur CANAVESE	<i>Chirurgie Infantile</i>	Hôpital Estaing
NEUROLOGIE NEURO-CHIRURGIE OPHTALMOLOGIE MEDICO CHIRURGICAL D'AVAL DES URGENCES	Professeur DURIF	Professeur DURIF	<i>Neurologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur LEMAIRE	<i>Neurochirurgie</i>	
		Professeur CHIAMBARETTA	<i>Ophtalmologie</i>	
		Docteur MATHEVON	<i>Service de médecine et de chirurgie d'aval des urgences</i>	
RHUMATOLOGIE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION MEDECINE POST-URGENCES	Professeur SOUBRIER	Professeur SOUBRIER	<i>Rhumatologie</i>	Hôpital G. Montpied
		Professeur SCHMIDT	<i>Unité de médecine générale post-urgence</i>	
		Professeur BOISGARD	<i>Orthopédie, Chirurgie reconstructive</i>	
		Professeur COUDEYRE	<i>Médecine Physique et Réadaptation</i>	Hôpital Nord

ANNEXE 4 : MODALITÉS DE GARDE DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

En application de l'article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, **les étudiants hospitaliers participent**, durant le second cycle des études médicales, à « **au moins 25 gardes**. « *Les gardes font partie intégrante de la formation* ».

L'arrêté du 17 juin 2013 précise par ailleurs les modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

La Commission des stages et des gardes, dont l'une des missions est l'organisation des stages et des gardes est mise en place selon l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2013.

Pour l'année universitaire 2019/2020 :

- **Les DFASM1, DFASM2 et DFASM3** doivent participer, de manière équilibrée sur l'ensemble du 2^{ème} cycle, à 25 gardes au moins.
- **Les auditeurs** étudiants en médecine doivent réaliser, durant leur année supplémentaire, à 8 gardes au moins.

Ces gardes doivent être prises dans les « services validants » suivants :

Services	Gardes des jours de semaine (Lundi au Samedi)		Gardes des dimanches et jours fériés		Rémunération
	Quota	Horaires	Quota	Horaires	
Accueil des urgences (4 lignes de jour) Site Montpied			1	8h30-18h30	Rémunérée
Accueil des urgences (4 lignes de nuit) Site Montpied	1,5	13h30-8h30	1	18h30-8h30	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (2 lignes) site Estaing	1	L-V : 16h30 – 00h S : 13h-00h	1	13h-00h	Rémunérée
Accueil des urgences pédiatriques (ligne dimanche matin) site Estaing			0,5	8h-13h	Rémunérée
Gynécologie Obstétrique (2 lignes)	1,5	8h-8h tous les jours	2	8h-8h	Rémunérée
Réanimation Médico-Chirurgicale ⁽¹⁾	1,5	12h30-8h30	2	8h30-8h30	Rémunérée
Unité Soins Intensifs Cardiologiques	0,5	18h30-00h	1	13h00-00h	Rémunérée

(1) : lorsque le nombre d'étudiants hospitaliers affecté en RMC sera suffisant pour assurer une présence H24 en opérant à une répartition homogène les étudiants au cours de la journée, la suppression de la garde de RMC pourra être envisagée.

PROCEDURE

Stages cliniques à l'étranger ou dans les DOM

Etudiant.es du second cycle des études médicales

Contacts :

Vice-Doyen en charge des Relations Internationales :

M. le Pr Vincent Sapin

vincent.sapin@uca.fr

Bureau des Relations Internationales - n°005

Mme Agnès DANIEL

ri.medpha@uca.fr

28 place Henri Dunant BP38 63000 Clermont-Ferrand.

Tél : 04 73 17 80 28

Les principes et les conditions

L'Université Clermont Auvergne - UCA et l'UFR de Médecine et des professions paramédicales de Clermont-Ferrand encourage la réalisation de stages cliniques à l'étranger ou hors métropole, dans le but d'observer une pratique médicale différente de celle de la France métropolitaine.

L'UFR de Médecine et des professions paramédicales valide ces stages aux conditions suivantes :

~ Le projet doit être validé par la commission « Relations internationales » de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales de Clermont-Ferrand

~ Le stage doit se dérouler dans un centre dont les capacités de formation sont reconnues : locaux, encadrement médical, équipement.

~ Le stage doit être suivi avec assiduité par l'étudiant.e qui, à son retour, doit le valider.

~ Le stage hors métropole ne doit pas interférer négativement avec le bon déroulement des études et celui des examens qui doivent être passés à Clermont-Ferrand.

Attention un stage se déroulant dans une zone géographique définie orange ou rouge par le Ministère des Affaires Etrangères ne sera pas autorisé.

L'UFR de Médecine et des professions paramédicales (ni le CHU de Clermont-Ferrand) ne peut pas apporter d'aide financière ni pour le voyage, ni pour la vie sur le lieu de stage.

Toutefois, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes peut accorder une aide financière dès 4 semaines de stage (sur présentation de la convention signée lors du dépôt de dossier) – voir le site internet de l'UCA – Relations Internationales – partir à l'étranger – bénéficiaire d'aides financières.

Les stages peuvent avoir lieu tout au long du second cycle. Leur durée optimale est entre 1 et 3 mois. L'accord du chef de service dans lequel le stage sera commencé ou poursuivi à Clermont-Ferrand doit être obtenu.

Comment préparer votre stage ?

Etape 1 : Le projet de stage

[Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux/celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante](#)

1. Bâtir son projet

Le projet doit faire apparaître :

- 1) L'année d'étude pendant laquelle l'étudiant.e veut réaliser son stage.
- 2) S'il s'agit d'un projet personnel ou par le biais d'une organisation étudiante (IFMSA).
- 3) Le lieu (pays, ville), la spécialité médicale, la période. Une rapide présentation du pays, de la ville et de l'hôpital est souhaitée.
- 4) L'accord écrit du chef de service d'accueil indiquant qu'il accepte de recevoir l'étudiant.e.
- 5) **Une lettre de motivation en français et en anglais** (ou dans la langue du pays) expliquant le choix du lieu, de la spécialité, et ce que l'étudiant.e attend de cette expérience.
- 6) L'étudiant.e doit déterminer les objectifs médicaux de son stage.
- 7) La position de l'étudiant.e, pour la période du stage, par rapport aux stages obligatoires et à ses dates de vacances et l'accord du(des) chef(s) de service de s'absenter du stage d'affectation pendant la période souhaitée.

Nous vous remercions de ne pas partir sur les mois d'Avril et Mai en raison des périodes de révision des DFASM3.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre absence ne doit pas perturber le fonctionnement du service dans lequel vous devriez être en stage.

- 8) Un curriculum vitae détaillé avec adresse mail.
- 9) La souscription d'une assurance en responsabilité civile, d'une assurance individuelle accidents et d'une assurance rapatriement.
- 10) La prise en compte des risques généraux (sécurité au sein du pays), sanitaires inhérents au stage : vaccinations, précautions contre le paludisme, précautions contre les accidents d'exposition au sang.
- 11) la fiche de renseignements complétée (**en ligne sur l'ENT, dans la rubrique stages à l'étranger**) avec les pièces demandées doit être adressée au bureau de la scolarité médecine ou par mail à ri.medpha@uca.fr **2 mois avant votre départ**, afin que le service des Relations Internationales puisse établir votre convention de stage, après passage en Commission.

Le dossier doit être complet

Merci d'apporter votre projet en version papier au bureau des Relations Internationales en 2 exemplaires, au minimum 1 mois avant la date de la commission (communiquée via l'ENT)

2. Présentation du projet

Les projets seront transmis à la Commission des Echanges qui étudiera et validera votre projet.

Comment préparer votre stage ?

Etape 2 :

Vous avez reçu un avis favorable de la Commission

[Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante](#)

1. La convention de stage

La convention de stage est un document obligatoire. Elle fixe les responsabilités de chacun.e, afin que le stage remplisse bien sa fonction. L'étudiant.e s'engage à réaliser sa mission dans les règles, l'établissement d'accueil, à proposer un stage pédagogique, l'établissement d'origine, à cadrer le tout. Son rôle est également primordial en termes d'assurances : **la convention de stage garantit la couverture sociale et le risque accidents du travail**. En cas de litige, ce sera le seul document de référence.

Après réception de l'avis favorable de la Commission, le bureau des relations internationales de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales établira votre convention.

En conséquence, en apposant leur signature sur la convention de stage, chaque partie s'engage à en respecter les obligations, les devoirs et les droits clairement mentionnés dans les articles. Tout manquement au respect des articles de la convention peut faire l'objet d'un recours juridique.

Vous devrez signer et faire signer la convention par votre établissement d'accueil puis remettre le document au bureau des relations internationales afin qu'il soit signé par Monsieur le Doyen et la Direction des Affaires Médicales du CHU.

Il faut les signatures originales (les signatures scannées sont acceptées en attente des signatures originales).

Il est essentiel et obligatoire que la convention soit signée avant le début du stage.

Si votre convention n'est pas signée avant votre départ vous ne pourrez pas partir en stage.

2. Les démarches administratives (avant de partir)

Vous devez être obligatoirement munis des pièces suivantes :

- 1 passeport en cours de validité.
- Eventuellement 1 visa (se renseigner auprès de l'Ambassade ou du Consulat du pays).
- Pour ceux qui partent à l'étranger, **déclaration auprès du ministère des affaires étrangères : inscrivez-vous sur le site ARIANE** avant votre départ.
- Vaccinations spécifiques (prendre contact avec le service des maladies infectieuses du CHU-Conseils aux voyageurs- Dr DYDYSKI-tél : 04 73 75 00 70).
- Attestation d'assurance individuelle accident et rapatriement (attestations à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).
- Attestation responsabilité civile portant la mention « stages à l'étranger » (attestation à fournir au service Relations Internationales dès la constitution du dossier nécessaire pour l'établissement de la convention).

Comment valider votre stage ?

[Cette règle s'applique pour les étudiant.es qui bâtissent un projet personnel comme pour ceux.celles qui partent par le biais d'une organisation étudiante](#)

1. Attestation d'assiduité et de validation du stage par le chef de service d'accueil

A son retour, l'étudiant.e doit présenter une attestation du chef de service d'accueil confirmant l'assiduité de l'étudiant.e, la validation du stage et donnant tous renseignements sur son comportement pendant le stage.

L'attestation doit être rédigée sur un papier officiel du service d'accueil, signé du chef de service et munie des tampons réglementaires. Un exemplaire doit être remis au service des Relations Internationales de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales. (Mme DANIEL) et une photocopie au Bureau des Affaires médicales du CHU.

2. Les modalités

Ce stage n'étant pas sous la responsabilité d'un enseignant de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales, une validation du stage devra avoir lieu au retour.

Cette validation se basera :

- ~ sur l'avis d'assiduité et de validation du stage par le chef du service d'accueil (cf. ci-dessus)
- ~ une présentation orale (environ 10 mn) de type diaporama et des réponses aux questions (5 mn) devant un jury dont la composition s'appuiera sur des enseignants, enseignants-chercheurs et des personnels de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales et du CHU. les dates de présentation seront précisées et communiquées annuellement via l'ENT.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2019 - 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

1^{er} cycle des études de Maïeutique DFGSMa2 et DFGSMa3

Conseil de perfectionnement de l'Ecole de Sages-femmes :
Conseil Technique de l'Ecole de Sages-femmes :
Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : **adoption le xxx**

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et du Ministre chargé de la Santé ; il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Les étudiants sont appelés à choisir les lieux de stage dans l'ordre de classement. Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années des études, un classement est établi d'après les résultats obtenus selon le nombre total de points des UE à la 1^{ère} session, les étudiants admis à la 1^{ère} session étant classés avant ceux admis à la 2^{ème} session. A la fin du 1^{er} cycle, les étudiants choisissent par ordre de classement le parcours des stages du 2^{ème} cycle.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 2^{ème} et 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'Ecole de Sages-femmes, les autres UFR, ou par l'Université.

Les modifications d'évaluations et de modalités de stages sont matérialisées par des insertions en rouge dans le texte et les tableaux de modalités de contrôle des connaissances.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques (DFGSMa2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année des études maïeutiques doivent effectuer avant le début de la 2^{ème} année, durant l'été, un stage d'initiation aux soins infirmiers effectué sous la conduite de cadres de service hospitalier d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage.

Le stage ainsi que le contrôle écrit doivent être obligatoirement validés pour créditer l'UE Santé Publique du DFGSMa2.

I - Organisation des enseignements

a- **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I (S3 et S4) : Validation des connaissances de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du secrétariat de l'école de sages-femmes. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session."

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

b- Unités d'Enseignement librement choisies et Unités d'Enseignement libres

Il est proposé aux étudiants des Unités d'Enseignement librement choisies (listées en **annexe 1**) ou d'Unités d'Enseignement libres (listées en **annexe 3**).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** des Unités d'Enseignement librement choisies ou d'Unités d'Enseignement libres au second semestre (S4).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'Unités d'Enseignement libres en **annexe 3** (catalogue UCA sur ENT). L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 280 heures)**. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés du 1^{er} cycle.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus et réguliers * ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session toutes les UE non validées.

▪ **2^{ème} session** (session de rattrapage) :

La session de rattrapage des deux semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du second semestre. Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} sessions des UE de Master choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Hormis les notes des UE de l'enseignement librement choisi ou libre, toute note inférieure à 8/20 à une UE ou un EC est éliminatoire et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Élément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe la 2^{ème} session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire.**
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire.**

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux UE appartenant au tronc commun, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3^{ème} année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Les redoublants de DFGSMa2 pourront valider, par anticipation, **une UE de DFGSMa3 (par semestre) au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heure	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement clinique			
				C.M.	T.D	TP	Écrit / Oral			C/C	C/C	Coeff.		
**UE mutualisées avec études de médecine														
UE 1 Sante Publique														
EC Hygiène - Stage Soins	1	1	10											M TRAORE O.
EC Prévention- Addictions / service sanitaire	2		21	13	8		X ou X ou X		1h30					Mme BADRIKIAN L. / Mme Balsan
UE 2 Hormonologie et reproduction**														
EC sciences morpho. Et métabolisme	3	1	23	7			X ou X ou X		2h					Mme Pons H.
EC physiologie et endocrinologie				9						1h (20% de la note)				Mme Poumeyrol
EC reproduction et gynécologie				7										
UE 3 Génétique médicale **														
EC Génétique	1			6	1									M. CORNELIS FB
EC Génétique moléculaire	1	1	38	5	1		X ou X ou X		2 h					Mme CREVEAUX I.
EC Onco-génétique	1			5	1									M. BIGNON JY
EC Cytogénétique et histologie	1			22	6									Mme GOUMY C.
UE 4 Tissue sanguin Système immunitaire **														
EC Immunologie	1.5	1	24	15	7	2	X ou X ou X		1h30					M EVRARD B.
EC Hématologie	1.5									1h (20% de la note)				M BERGER M.
														Mme BALSAN M
UE 5 Sémiologie **	1	1	10	8	2		X ou X ou X		1 h					M ANDRE M.
UE 6 Physiologie	2.5	1	24				X ou X ou X		1 h					Mme COURTEIX C.
UE 7 Systèmes														
EC Digestif	0.5		6						2 h					M ABERGEL A.
EC Locomoteur	0.5	1	8	18			X ou X ou X							M.CANAVESE F
EC Oculaire	0.5		2											M. CHIAMBARRETTA F..
EC Dermatologique	0.5		2											M D'INCAN M.
UE 8 Appareils														
EC Cardiaque	1	1	12	29			X ou X ou X		1 h					M CAMILLIERI L.
EC Respiratoire	2		17											Mme COUPEZ E
UE 9 Appareils														
EC Reins	1	1	12	18			X ou X ou X		1 h					M. Vedrine N.
EC Voies urinaires	0.5		6											Mme HENG A.
UE 10 Système nerveux	2	1	20	20			X ou X ou X		1 h					M COLAMARINO R.
UE 11 Obstétrique	5	3	45	16			X ou X ou X		1h30	1h (20% de la note)				Mme BALSAN M.
TOTAL	30		290						14h30					

TABLEAU I bis
SEMESTRE 42^{ème} ANNEE du 1^{er} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement ** UE mutualisées avec études de médecine	ECTS	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonneurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement clinique			
				Écrit / Oral				C/C	C/C	Coeff.				
				C.M.	T.D	TP	Q.R.				Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	
UE 1 SSH EC Sciences humaines et sociales EC Droit et législation	2 2	2 2	30 20	20 20				X ou X ou X	1 h 1 h		1 oral			M.JURY M. Mme LEYMARIE MC.
UE 2 Obstétrique	3	3	40	20	12	8		X ou X ou X	1 h30		Cc : 2			Mme BALSAN M.
UE 3 Pédiatrie	2	3	21	17	2	2		X ou X ou X	1h		1 oral			Mme TEJEDOR MP.
UE 4 Santé publique Démarche recherche EC Anglais EC Principes de recherche en périnatalité	2 1	1	40 10					X ou X ou X	1h		Cc : 2			Mme BOUSSET B. Mme TEJEDOR MP.
UE 5 Nutrition **	2	1	18	18				X ou X ou X	1 h					M BOIRIE Y.
UE 6 Agent infectieux – Hygiène ** EC Virologie EC Bactériologie EC Parasitologie EC Hygiène	1.5 1.5 1 1	1	65		14 18 12 6	2 6 2		X ou X ou X	2h30		1h (20% de la note)			Mme HENQUELL C. M TRAORE O. M BONNET R. Mme BALSAN M.
Total UE théoriques	19		242h						9 h					
PIX			20											Mme BALSAN M.
UE Stages cliniques EC Stages * EC Enseignement clinique	4 1		280 h					Validation des stages			1 (4 h)	4		Mme BALSAN M. Mme TEJEDOR MP.
UE complémentaires	6													
TOTAL	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

Annexe 1

ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN 2^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMA2)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>Enseignants RESPONSABLES</i>
Semestre 4	Tutorat Etudiant	3	Mémoire 3 pages : 1/3 note Appréciation bureau ATPC : 2/3	Mai		Mme Balsan M.
Semestre 4	Sciences sociales périnatales (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Modes d'exercice en maïeutique (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Sophrologie périnatale (15 à 30 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Physiologie périnatale et lieux de naissance (10 à 15 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	Mai	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 4	Reproduction : environnement, et AMP	3	Ecrit : 1/2h A distance	Mai	0.5	Mme PONS - REJRAJI Hanae
Semestre 4	Cytogénétique médicale appliquée	3	Ecrit : 1/2h	Mai	0.5	M VAGO P.
Semestre 4	UE Master	6	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	Mai/Juin	0.5	

Les modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des UE de masters et des UE libres sont disponibles auprès des UFR ou services portant ces mêmes UE.

3^{ème} année du 1^{er} cycle des études de maïeutique (DFGSMa3)

I - Organisation des Enseignements:

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du secrétariat de l'école de sages-femmes. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session."

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de la promotion.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

a) Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

b) Enseignement librement choisi, UE libres et UE Master recherche

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE optionnelles librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres (listées annexe 3).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'UE libres jointe en **annexe 3**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **12 ECTS** d'enseignement complémentaire, répartis ainsi : **6 ECTS** au 1^{er} semestre (S5) et **6 ECTS** au 2nd semestre (S6).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à quatre mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les

responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.

- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche. .

c) Validation des stages

Les étudiants disposeront d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscriront leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 2ème cycle des études de Maïeutique, l'étudiant devra obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures). Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés annuels.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir à nouveau tous les stages du semestre ou des deux semestres.

Cf. plan de continuité pédagogique : « Le stage de 3ème année sera validé pour partie à travers une vignette clinique, et, pour l'autre partie éventuellement reporté sur la 4ème année. Les cours de début de 3ème année et de 4ème année seront assurés en distanciel de façon anticipée au regard de la période de stage qui n'aura pas été effectuée. Les étudiants de 3ème année pourraient passer par anticipation de la 3ème à la 4ème année sans validation définitive du stage (hormis pour celles qui auraient des stages déjà non validés) »

d) Service sanitaire

Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Les crédits d'enseignement acquis lors de la réalisation de chacune des phases du service sanitaire sont inclus dans les unités d'enseignements existantes. La formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention sont intégrées notamment aux items des unités d'enseignement « santé publique », « santé-société-humanité », « tissu sanguin, système immunitaire », « Obstétrique, maïeutique », « agent infectieux-hygiène », « gynécologie ».

La validation du service sanitaire :

Les étudiants de DFGSMa3 valident la formation théorique pluridisciplinaire en présentiel d'une durée de deux semaines au 1^{er} semestre et préparent le projet d'action. Les actions concrètes de prévention sont validées en stage et évaluées au cours du second semestre

II - Organisation des épreuves

- **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

- **2^{ème} session** (session de rattrapage) :

La session de rattrapage pour les 2 semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du deuxième semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE et/ou toutes les UE non validées.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les Eléments Constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis les UE d'Obstétrique, de Gynécologie et de Pédiatrie, les stages et l'enseignement clinique pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Hormis les notes des UE de l'enseignement complémentaire, toute note inférieure à 8/20 à une UE ou un EC est éliminatoire et annule le processus de compensation.

- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est égale au moins à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe la 2^{ème} session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), **sans note éliminatoire.**
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à chaque semestre, **sans note éliminatoire.**

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à chaque semestre (10/20), sans note éliminatoire, et avoir validé les stages cliniques pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée un programme de stage auquel il s'engage à participer. Si l'étudiant a satisfait aux conditions d'assiduité lors de ce stage, le jury lui accorde une mention de validation du stage de maintien de niveau.

Pour obtenir le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa), l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- avoir validé l'enseignement théorique
- avoir validé les épreuves cliniques
- avoir validé les stages
- avoir évalué les enseignements

L'étudiant doit obtenir sa certification PIX pour suivre le C2i de niveau 2 en 2^{ème} cycle. L'étudiant doit valider également l'AFGSU de niveau 1 pour suivre le niveau 2 en 2^{ème} cycle.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Semestre 5

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff	Nbre H	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
							Écrit / Oral			Durée	C/C	C/C	Coeff	
C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.									
UE 1 Obstétrique	8	3	95	75	10	10	X ou X ou X			2 h	1h			Mme POUMEYROL D
UE 2 Gynécologie	1.5	3	25	20	5		X ou X ou X			1 h				Mme POUMEYROL D.
UE 3 Pédiatrie	3	3	40	35	5		X ou X ou X			1h	1 oral			Mme POUMEYROL D.
UE 4 Sciences humaines et sociales	1	1	16	16			X ou X ou X			1 h	1 devoir			Mme RAINEAU C.
UE 5 Démarche recherche	1	1	14	8	6		X ou X ou X			1 h	1 oral			Mme VENDITTELLI F.
EC Epidémiologie	1.5		20	20										Mme RIBAUD LL.
EC Anglais														
Service sanitaire	1		20				présentiel							Mme POUMEYROL D.
Total UE théoriques	17		230 h							6 h				
UE Stages cliniques														Mme TEJEDOR MP.
EC stages *	6		420h				Validation des stages							Mme POUMEYROL D.
EC Enseignement clinique	1										1 (4 h)	4		Mme MEJEAN-LAPAIRE A.
UE enseignement librement choisi ou libre	6	Voir Annexe 1bis et annexe 2												
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements						Coordonnateurs des UE	
				C.M.	E.D	TP	Enseignement théorique			Enseignement clinique				
							Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	C/C	C/C		Coeff.
UE1 Obstétrique	7	3	75	55	10	10	X ou X ou X			2 h	Cc : 2			Mme POUMEYROL D.
UE2 Gynécologie	2	3	25	10	5	3	X ou X ou X			1h	1h			Mme POUMEYROL D.
UE 3 Pédiatrie	2	3	25	20	5		X ou X ou X			2 h				Mme COSTE K
UE 4 Démarche de recherche	0.5									1 h	1 oral			Mme BALSAN M.
EC Méthodologie de recherche	1	1	12	10	2		X ou X ou X			Remise d'un devoir sur l'ENT	1 devoir			Mme GRONDIN MA.
EC Statistiques	0.5	1	16	6	6					Pour épidémiologie				Mme VENDITTELLI F.
EC Epidémiologie		1	12								1 oral			Mme RIBAUD LL.
EC Anglais	1		20		20									
Total UE théoriques	15		185 h							7 h				
AFGSU niveau 1			12 h											Mme VIALARD MS.
Service Sanitaire En Santé	2		20							Mode projet				Mme POUMEYROL D.
UE Stages cliniques														
EC Stages * (dont 3 ECTS pour le SSES)	6		420h									1 (4 h)		Mme POUMEYROL D.
EC Enseignement clinique	3											Vignette clinique	4	Mme TEJEDOR MP. Mme MEJEAN-LAPAIRE A.
UE enseignement librement choisi ou libre	6	Voir Annexes												
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation. Les stages effectués sur les périodes de juillet et/ou août ne peuvent pas faire l'objet d'une session de rattrapage.

Annexe 1 bis

ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN 3^{EME} ANNEE DES ETUDES DE MAÏEUTIQUE (DFGSMA3)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 5	Education à la parentalité – toucher relationnel (10 à 15 places)	Janvier	Ecrit + Oral	3	0.5	Mme TEJEDOR MP. Mme LEYMARIE MC.
Semestre 5	Prévention en santé génésique – 1 ^{ère} partie (12 places)	janvier	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme POUMEYROL D. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.
Semestre 5	Education à la parentalité : les usagers (10 à 15 places)	Janvier	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	3	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 5	Hypnose périnatale (10 à 18 places)	Mai	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	3	0.5	Mme PARAYRE Mme TEJEDOR
Semestre 6	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 à 12 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme Dorut A. Mme Poumeyrol D.
Semestre 6	Education à la parentalité –portage (10 à 15 places)	Mai	Ecrit + Oral	3	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 6	Lecture critique d'articles (10 à 15 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	Mme Parayre I.
Semestre 6	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie (12 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages + oral	3	0.5	Mme POUMEYROL D. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.
Semestre 6	Cytogénétique médicale appliquée	Mai	Ecrit : 1/2h	3	0.5	M VAGO P.
Semestre 5 ou 6	UE Master 1 STS	Janvier ou Mai	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	6	0.5	Mme CREVEAUX I.

Annexe 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsables	Semestre et vol hor	Capacité d'accueil maximum	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact responsable UE
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges L. Rios	S1, 30h	85 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	M- Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli M. Alric	S1, 30h	65 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer C. Vours-Barriere	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants	3^{EME} année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	Neurophysiologie	C. Courteix A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca. fr
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
	Nutrition et cancer	C. Aubel Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
	Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uc a.fr
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet L. Rios	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uc a.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uc a.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy MA Peyron	S2, 30h	NON	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvart-Rochat G Boudet	S2, 34h	20 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon H Pons	S2, 30h	50 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

Annexe 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR LE CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES DISPONIBLE SUR L'ENT 2^{ème} et 3^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- Compléter la fiche UE Libre transversale 2018-19 disponible au secrétariat de l'école de sages-femmes
- Vous devez vous rendre ensuite dans le service/direction/composante dispensant l'UE libre (SUAPS, SUC...) pour faire signer et enregistrer la fiche d'inscription dûment remplie
- Vous devez, par la suite, présenter la **fiche d'inscription dûment signée** au secrétariat de l'école de sages-femmes.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.

Les modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des UE de masters et des UE libres sont disponibles auprès des UFR ou services portant ces mêmes UE.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2019 - 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

2^{ème} cycle études maïeutiques 4^{ème} et 5^{ème} année

Conseil de perfectionnement de l'Ecole de Sages-femmes :

Conseil Technique de l'Ecole de Sages-femmes :

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 11/03/2013- JO du 28/03/2013

Le deuxième cycle, défini au chapitre II de l'arrêté du 11/03/2013, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens conférant le grade de master (Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade de master).

La 4^{ème} et la 5^{ème} année en sciences maïeutiques sanctionne la deuxième partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-Femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Les étudiants qui ont commencé les études avant l'année 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de sage-femme pour pouvoir s'inscrire en 2^{ème} cycle des études en sciences maïeutiques. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

ORGANISATION DU 2^{ème} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

La formation a pour objectifs l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

L'enseignement comprend :

- Un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances
- Un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'école de Sages-femmes, les autres UFR ou par l'Université.
- L'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ; d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche.

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum dans une structure de recherche ; permettant d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Les enseignements sont organisés par disciplines sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont propres à chaque UE.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme (article 20 de l'arrêté du 11/03/2013).

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'Etat de sage-femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation. Parmi ces enseignements sont notamment prévus un enseignement de langues vivantes étrangères ; un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : le C2i niveau 2 « métiers de la santé » ; des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ; une formation aux gestes et soins d'urgence ; une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

Conseil de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

Les modifications d'évaluations et de modalités de stages sont matérialisées par des insertions en rouge dans les tableaux de modalités de contrôle des connaissances.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

4^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques

I - Organisation des enseignements

a - **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et II (S1 et S2) : Validation des connaissances de la 4^{ème} année des études de maïeutique.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du secrétariat de l'école de sages-femmes. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session."

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'École (mail de l'École de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps).

L'étudiant valide en parallèle le C2i, niveau 2, métiers de la santé et l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2.

b – Parcours personnalisé (Unités d'Enseignement librement choisies ou libres)

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées en **annexe 1**). Chaque étudiant devra valider obligatoirement au moins **6 ECTS** d'enseignement du parcours personnalisé, au premier semestre (S1) et au second semestre (S2).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

II - Organisation des stages et de l'enseignement clinique

a – Préambule

La formation clinique a pour finalité :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale.

b – Modalités des évaluations cliniques

Le contrôle continu de l'unité d'enseignement clinique est constitué d'épreuves réalisées dans des services de gynécologie obstétrique. Des groupes de consultation, d'analyse, de synthèse de dossiers, d'argumentation de cas clinique et de raisonnement clinique sont établis afin de s'entraîner à l'épreuve clinique tout au long de l'année.

Les évaluations se déroulent en secteur d'hospitalisation, en salles de naissance ou en consultations. Elles ont lieu au cours du 1^{er} semestre et du 2^{ème} semestre de l'année.

L'organisation des évaluations est précisée en début d'année universitaire. Un calendrier précisant les dates et heures est affiché en cours d'année.

c – Modalités des stages

Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI),...

Les stages concernent les périodes pré, per natales d'une part, et d'autre part, les périodes postnatales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s'établir selon le tableau ci-dessous : 1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.

Liste des terrains de stage du 2^{ème} cycle

	ECTS	Contenu de stage	Terrain de stage
Suivi prénatal	12 à 16	Consultations prénatales ; Surveillance de grossesses à haut risque ; Préparation à la naissance et à la parentalité	Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d'assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN)...) Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux.
Suivi périnatal	20 à 24	Pratique d'un accouchement eutocique ; Accueil d'un nouveau-né eutrophique à terme ; Suivi d'un accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ; Accueil d'un nouveau-né malade.	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (Salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)...) .
Suivi postnatal	8 à 14	Suites de couches physiologiques ; Nouveau-nés ; Nourrissons ; Suites de couches pathologiques ; Nouveau-né malade	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation postnatale

			et néonatale ...) Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux
Planification, surveillance gynécologique	8 à 14	Consultation de contraception ; Prévention des IST ; IVG ; Suivi gynécologique de prévention.	Centre de planification conjugale et familiale ; Centre d'orthogénie ; Cabinet libéral ; Etablissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.

La part des stages hors établissements de santé doit être conséquente afin de faciliter l'approche centrée sur le parcours de soin des femmes et des couples mères-enfants.

Des stages en espace territorial et en ambulatoire sont obligatoires. Ils préparent les étudiants à un exercice libéral ou en PMI et à la surveillance nécessaire dans le cadre extrahospitalier.

Un stage de longue durée à temps plein (intégré ou pré professionnel) représentant 24 ECTS est organisé au dernier semestre de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle. Le choix du terrain de stage est lié au projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1^{ère} année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

c – Validation des stages

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes. Les compétences cliniques sont évaluées par l'équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain. Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l'éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque situation rencontrée par l'étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 5^{ème} année, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures)**. En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

COORDINATION ENTRE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LES ENCADRANTS SUR LES LIEUX DE STAGES

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage.

Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

MOBILITE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international. La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

III - Organisation des épreuves

Deux sessions d'examen sont organisées pour les épreuves écrites. A l'issue du 1^{er} semestre, l'étudiant a communication des notes obtenues.

▪ **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session les Eléments Constitutifs (EC) dont la note est inférieure à 10 sur 20 et/ou toutes les UE non validées.

▪ **2^{ème} session** (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

IV - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et Eléments Constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis l'UE d'obstétrique, de gynécologie et pédiatrie, et les enseignements cliniques pour lesquelles la moyenne à 10/20 est obligatoire. Le passage dans l'année supérieure est conditionné à la validation de l'ensemble des stages.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire et annule le processus de compensation.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

- Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20.
- Un élément constitutif d'une unité d'enseignement dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe en 2^{ème} session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des UE et EC composant le semestre (moyenne des différents UE et EC affectés de leurs coefficients), **sans note éliminatoire**
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble constitué des deux semestres, **sans note éliminatoire** et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la moyenne générale à l'année (10/20) sans note éliminatoire pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Néanmoins, le passage de la 4^{ème} année à la 5^{ème} année des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une seule UE, hormis l'UE d'obstétrique, de gynécologie et pédiatrie et l'enseignement clinique.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir et valider à nouveau tous les stages de l'année. Si toutes les UE théoriques sont validées, l'étudiant peut éventuellement suivre les enseignements théoriques de l'année supérieure et valider des UE par anticipation.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I
SEMESTRE 1

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements								Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique			
				Écrit / Oral			Q.R.	Q.R.O.C	QCM	Durée	C/C				
				C.M.	E.D	TP									
UE 1 Obstétrique	5	3	74	39	25	10	X ou X ou X			2h	1 devoir			Mme TAITHE S. M Gallot D.	
UE 2 Pédiatrie	3	3	33	24	6	3	X ou X ou X			1h				Mme COSTE K.	
UE 3 SHS															
EC Psychologie	3	1	34	34			X ou X ou X			1h				Mme LECLERQ M BALADIER	
EC Droit	0.5		7	7						30'					
UE 4 Recherche															
EC Méthodologie de recherche	0.5	1	12	12	20		X ou X ou X			1h	1 oral			Mme Vendittelli F. Mme Ribaud LL.	
EC Anglais	1		20												
UE 5 Mémoire	2	1	30	20	10						1 devoir			Mme TAITHE S.	
TOTAL UE théoriques	15		210 h							5h30					
UE Stages cliniques															
EC Stages * EC	6		420h				Validation des stages							Mme TAITHE S. Mme MONLEAU-ROUSSEL S. Mme Madrona EC.	
Enseignement clinique	3										1 (4h)	4			
Parcours personnalisé	6														
TOTAL UE	30														

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABLEAU II
SEMESTRE 2

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement clinique			
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral			Durée	C/C	C/C	Coeff.	
Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.												
UE 1 Obstétrique	4	3	74	36	30	8	X ou X ou X			2h	1 devoir			Mme TAITHE S. M Gallot D.
UE2 Pédiatrie	2.5	3	31	27	4		X ou X ou X Chirurgie : rendu à distance d'une analyse bibliographique			1h				M Kamdem S.
UE3 Gynécologie	3	3	46	30	11	5	X ou X ou X			1h	CC :2			Mme TAITHE S. Mme CHAUVET P.
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X ou X ou X			1h				Mme PIGNARD
UE 5 Santé publique	2	1	20	20			X ou X ou X			30'				Mme MARIE C.
UE 6 SHS														
EC Economie	0.5	1	6	6			X ou X ou X			30'	1 devoir			Mme MARIE C. Mme TAITHE S.
EC psycho pédagogie	0.5	1	4	4										
UE 7 Recherche	0.5	1	12								1 devoir			Mme GRONDIN MA.
Bio statistiques						12								
UE 8 Mémoire	1	1	10								1 devoir			Mme TAITHE S.
Total UE théoriques	15		215h							6h				
AFGSU niveau 2			9											Mme Viillard MS.
C2i niveau 2 Validation			20											Mme Balsan M.
UE Stages cliniques														
EC : stages	6		420h				Validation des stages						Mme TAITHE S. Mme MONLEAU-ROUSSEL S. Mme Madrona EC.	
EC : Enseignement clinique	3										1 (4h)	4		
Parcours personnalisé	6													
TOTAL UE	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

Annexe 1

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 4^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 1	Sophrologie périnatale (10 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30%	janvier	0.5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 1	Prévention en santé génésique - 1 ^{ère} partie : contraception (12 places)	3	Support d'information écrit : 70 % Oral : 30%	janvier	0.5	Mme POUMEYROL D.
Semestre 1	Lecture critique d'articles en anglais : recherche qualitative (10 places)	3	Mémoire 3 pages	janvier	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 1	Tutorat étudiant SSES	3	Mémoire 3 pages	Janvier	0.5	Mme Poumeyrol D
Semestre 2	Tutorat étudiant TP	3	Oral	mai	0.5	Mme Monleau S Mme Madrona E
Semestre 2	C2i niveau 2 - Métiers de la santé - Certification	3	Plateforme UNILIM	mai	0.5	Mme BALSAN M.
Semestre 2	La contraception- Simulation de consultations en anglais (12 places)	3	Mémoire 3 pages +oral /supports vidéo	mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Yoga périnatal (10 places)	3	Oral A distance	mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement (10 places)	3	Mémoire 3 pages : 70% Oral : 30	mai	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 2	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 places)	3	Mémoire 5 à 10 pages	mai	0.5	Mme DORUT A. Mme POUMEYROL D.
Semestre 2	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie : contraception (12 places)	3	Oral A distance	mai	0.5	Mme POUMEYROL D.
Semestre 1 et/ ou 2	UE Master 1 STS	6	Cf. MCC du master concerné	Janvier ou mai	1	

Semestre 3 5 ^{ème} année	Master recherche	3	Stage recherche (période mai à juillet de la 4 ^{ème} année)	septem bre	0.5	Responsable de stage
--------------------------------------	------------------	---	---	---------------	-----	----------------------

V - Le mémoire

Le mémoire est débuté en 4^{ème} année, présenté et soutenu en 5^{ème} année, il requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel ;
- situer cette question dans son contexte ;
- conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche ;
- analyser les informations recueillies ;
- élaborer des solutions ou des préconisations ;
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement.

Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant, par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;

- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, ...) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail...) qui est approuvé par le responsable de la structure.

La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

5^{ème} année des études en Sciences Maïeutique

I - Organisation des Enseignements :

a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S3 et S4)**.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (CM, ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du secrétariat de l'école de sages-femmes. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées. Ce dispositif n'est accepté que pour une seule absence.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2ème session."

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, à l'Ecole (mail de l'Ecole de Sages-Femmes et/ou par téléphone, au responsable pédagogique de l'année d'études).

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de la promotion.

b- Parcours personnalisé (UE librement choisies et UE libres)

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées **annexe 1bis**).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** d'enseignement librement choisi, au 1^{er} semestre (S3).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **Annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche.

c- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-Femme, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 980 heures)**.

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages y afférent.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou événement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

e - Validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique ;

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme.

La forme du CSCT est ainsi définie :

Epreuve écrite :

- Obstétrique 2h
- Gynécologie : 1h30
- Pédiatrie : 1h

Epreuve clinique associée à une épreuve orale d'une durée de 4 heures auprès d'une femme enceinte en consultation ou en hospitalisation, d'une parturiente, d'un nouveau-né ou d'une femme lors du suivi gynécologique de prévention.

Seule la (ou les) épreuves non validées font l'objet d'une session de rattrapage.

f- Validation du mémoire

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

II - Organisation des épreuves

▪ 1^{ères} sessions :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* ou d'épreuves orales.

* est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la 2^{ème} session tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE et/ou toutes les U.E non validées.

▪ 2^{ème} session (session de rattrapage) :

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne qui n'a pas été validée par compensation.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne (ou à 8/20 pour les UE concernées) à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et les EC constitutifs (EC) sont compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre, s'il n'y a pas de note éliminatoire, hormis l'UE d'Obstétrique, de gynécologie, de pédiatrie et les enseignements cliniques pour lesquelles la moyenne à 10/20 est obligatoire pour le 1^{er} semestre.

L'obtention du diplôme d'Etat est conditionnée à la validation de l'ensemble des stages.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire et annule le processus de compensation.

- Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20
- Un élément constitutif d'une UE dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement. Si la note est inférieure à 8/20, l'étudiant passe en 2^{ème} session.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à l'ensemble des UE et EC composant le semestre (moyenne des différentes UE et EC affectés de leurs coefficients), **sans note éliminatoire**.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu la moyenne générale égale à 10/20 à chaque semestre, **sans note éliminatoire** et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

La non validation du mémoire n'entraîne pas le redoublement. L'étudiant qui n'a pas validé le mémoire peut être autorisé à exercer par le conseil départemental de l'ordre des sages-femmes si la totalité des enseignements théoriques et cliniques sont validés ainsi que le CSCT.

Pour valider la 5^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique et soutenu son travail de recherche (mémoire validé)
- Avoir validé les épreuves cliniques
- Avoir validé les stages
- Avoir évalué les enseignements
- Avoir validé le CSCT, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique qui ne fait pas l'objet d'attribution d'ECTS (conformément à l'annexe de l'arrêté du 11 mars 2013).
- Avoir validé en parallèle le C2i niveau 2 « métiers de la santé », un niveau d'anglais par l'Oxford placement test et obtenu l'AFGSU niveau 2.

Jury

Un jury d'examen est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury d'examen délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Les jurys de mémoire sont désignés par le président d'université, ces jurys délibèrent et se prononcent sur la validation des mémoires.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 3

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement pratique et clinique			
				C.M.	E.D	TP	Écrit / Oral			Durée	C/C	C/C	Coeff.	
Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.									
UE 1 Obstétrique	5	3	80	50	20	10	X ou X ou X		2h	1 devoir			Mme PARAYRE I. M GALLOT D.	
UE 2 Pédiatrie	1	3	20	10	6	4	X ou X ou X		1h30	1 devoir			M. CANAVESE F.	
UE 3 Gynécologie	1	3	22	15	5	2	X ou X ou X		1h	1 devoir			Mme PARAYRE I. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.	
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			X ou X ou X		1h				Mme SAUTOU V.	
UE 5 Santé publique	2.5	1	24	10	14					1 devoir			Mme PARAYRE I.	
UE 6 SHS														
EC Droit	1.5	1	36	36			X ou X ou X		1H30	1 devoir			Mme LEYMARIE MC. Mme PARAYRE I. Mme RIBAUD LL.	
EC Management	0.5		8	6	2					1 oral				
EC Anglais	1		22		20		X ou X ou X							
UE 7 Recherche														
Biostatistiques	0.5	1	10		10		Validation présentielle						M. PEIRERA B.	
UE 8 Mémoire	1	1	10							1 devoir			Mme Parayre I.	
Total UE théoriques	15		244 h						7h					
UE Stages cliniques														
EC : stages*	6		280				Validation des stages						Mme PARAYRE I. Mme MONLEAU-ROUSSEL S.	
EC : Enseignement clinique	3									1	4			
UE librement choisi	6													
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABLEAU II bis
Semestre 4

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement pratique et clinique		
				Écrit / Oral			Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	TP/TD	Nb de notes	Coeff.	
				C.M.	E.D	TP								
CSCT ** Obstétrique Gynécologie Pédiatrie Epreuve clinique							Validation de l'écrit et de l'oral			2h 1h30 1h		1 (4h)		Mme PARAYRE I.
UE Stages cliniques EC : stages *	24		700 h				Validation des stages							Mme PARAYRE I. Mme MONLEAU-ROUSSEL S. Mme MADRONA E.
EC : Enseignement clinique	6											1 (2h)	4	
Total général	30													

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

* *Le CSCT fait l'objet d'une validation pour l'ensemble des épreuves sans attribution de crédits (conformément à l'annexe de l'arrêté).

Annexe 1 bis

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 5^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUE

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 3	Tutorat étudiant (10 à 12 places)	février	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme Poumeyrol Mme Monleau Mme Madrona
Semestre 3	Hypnose et communication thérapeutique (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I
Semestre 3	Acupuncture (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme Madrona
Semestre 3	Projet professionnel en maïeutique (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 3	Bientraitance en périnatalité (10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme BALSAN M.
Semestre 3	UE Master 1 STS	Janvier	Cf. MCC du master concerné	6	1	
Semestre 3	Stage Master recherche	septembre	Stage recherche (période mai à juillet de la 4 ^{ème} année ou juillet à septembre de la 5 ^{ème} année, validation du DE en session 2)	3	0.5	Responsable de stage

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsables	Semestre et vol hor	Capacité d'accueil maximum	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact responsable UE
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biochimie Alimentaire et valeurs nutritionnelles	M.C Farges L. Rios	S1, 30h	85 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	M- Chantal.FARGES@uca.fr
	Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V. Livrelli M. Alric	S1, 30h	65 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Nutrition, Métabolisme, Pathologies	C. Malpuech-Brugère S. Walrand	S1, 30h	105 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	Modèles génétiques	M. Martinez	S1, 30h	70 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	Signalisation Cellulaire	L. Morel	S1, 30h	65 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	Microbiote, Nutrition, Immunité, Santé	V. Livrelli N. Barnich	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Agents infectieux, inflammation et carcinogénèse	J. Delmas G. Dalmasso	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	Physiopathologie des infections microbiennes, thérapeutiques anti-infectieuses	V. Livrelli P. Gueirard	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Reproduction - Développement	A. Kocer C. Vaurs-Barriere	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + entretien	ayhan.kocer@uca.fr
	Interactions cellulaires, différenciation et développement tumoral	J. Drevet	S2, 30h	25 étudiants	<u>3EME</u> année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr

BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	Biologie cellulaire et oncogénèse	C. Beaudoin	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	Intégration des systèmes nerveux et endocrines	M. Martinez	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	Neurophysiologie	C. Courteix A. Hafidi	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca. fr
	Neurodéveloppement/Neurodégénérescence	M. Begou	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Physiopharmacologie de la douleur	R. Dallel	S2, 30h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	Régulation des gènes par les nutriments	J.M. Lobaccaro	S2, 30h	25 étudiants	3ème année Fiche d'inscription+entretien	j-marc.lobaccaro@uca.fr
	Nutrition et cancer	C. Aubel Y.J. Bignon	S2, 30h	30 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	corinne.aubel@uca.fr
	Nutrition et activité physique	F. Costes	S2, 30h	35 étudiants	3ème année Fiche d'inscription + entretien	frederic.coste@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet M. Rivollier	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@u ca.fr
	Sciences et technologies des procédés	S. Blanquet L. Rios	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@u ca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet A Ait-Kaddour	S2, 30h	30 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@u ca.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy MA Peyron	S2, 30h	NON	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr

SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	S1, 63h	10 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	S2, 34h	20 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud B Belgacem	S1, 85h	10 étudiants	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon H Pons	S2, 30h	50 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	fbrugnon@chu-clermontferrand.fr; hpons-rejraji@chu-clermontferrand.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	S1, 27h	40 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	S1, 45h	40 étudiants	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	S1, 45h	170 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	JM Cardot	S2, 36h	40 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	J-Michel.CARDOT@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	S2, 30h	170 étudiants	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	N Authier	S2, 30h	45 étudiants	3ème année Fiche d'inscription	nicolas.authier@uca.fr

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2019 - 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

Certificat de Capacité d'Orthoptiste
1^{ère} année
2^{ème} année
3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable xxx
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le xxx

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

La formation a pour objectif:

- 1° L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;
 - 2° L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
 - 3° L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;
 - 4° L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
 - 5° L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;
 - 6° Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthoptiste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté relatif aux études en vue certificat d'orthoptiste.

II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

1. Organisation des enseignements :

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant à :

- 1°) 134 crédits européens pour les unités d'enseignement
- 2°) 46 crédits européens pour l'enseignement en stage.

La formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste comprend un tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies assurant un parcours personnalisé pour chaque étudiant. Elle consiste en des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

2. L'évaluation :

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année ; tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

3. La validation :

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

La note attribuée en 2nde session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre*, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

***Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de la formation) :**

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1 « Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie » et UE 2 « Optique géométrique : optique physiologique
UE 6 « Anglais » et UE 12 « Déontologie et éthique : historique de la profession »

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

UE 6 « Anglais » et UE 13 « Hygiène et gestion des risques »

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 21 « Statistiques, épidémiologie, santé publique » et UE 32 « Communication, éducation thérapeutique » et UE 6 « Anglais »

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 18 « psychologie, psychopathologie et neurophysiologie » et UE6 « Anglais »

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 33 « imagerie et techniques de communication » et UE 6 « Anglais »

6° Au semestre 6, les unités d'enseignement :

UE 34 « Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion », et UE 6 « Anglais »

7° L'Unité d'Enseignement STAGE :

La compensation s'opère entre les semestres des UE de stage suivantes, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 8/20 :

- semestre 1 et semestre 2,
- semestre 3 et semestre 4,
- semestre 5 et semestre 6.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

4. Assiduité et présence aux enseignements :

À l'exception des **périodes de stage extérieur**, la présence aux enseignements Théoriques et Travaux Dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales et au responsable pédagogique.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. Deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues entraînent la non validation semestrielle du stage.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

III - PASSAGE EN ANNEE SUPERIEURE

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2.

Le passage de la deuxième année à la troisième année s'effectue par la validation des semestres 3 et 4.

Le passage en année supérieure peut également être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) unité d'enseignement à l'exception des UE suivantes :

Semestre 1 : UE 3, 4, 7, 8, 9

Semestre 2 : UE 10, 11, 14

Semestre 3 : UE 15, 17, 20, 24, 25, 26

Semestre 4 : UE 22, 23, 27

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 2^{ème} année pour passer dans l'année supérieure pour obtenir le Certificat de Capacité en Orthoptie.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

IV – REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ont acquis moins de 60 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste, l'article 8 précise que « les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. **Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la**

maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions ».

V - STAGES

Les stages en orthoptie permettent à l'étudiant d'aborder les différents champs relatifs à l'exercice du métier d'orthoptiste, auprès des différentes populations. Ils permettent à l'étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives.

La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en orthoptie. Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition et d'intégration de connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux activités orthoptiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche ad-hoc par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l'étudiant.

Les objectifs de stage :

Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d'accueil.

Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l'étudiant.

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- de développer sa capacité à s'autoévaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- d'appréhender la relation orthoptiste ;
- de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

Les principaux intervenants en stage :

- L'UFR assurant la formation :

L'UFR assurant la formation en orthoptie met à disposition de l'étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués

durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l'étudiant.

- Le maître de stage orthoptiste :

Le maître de stage orthoptiste forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation.

Il évalue la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences lors des entretiens avec l'étudiant. Il formalise cette évaluation sur le carnet de stage en cours de stage et à la fin du stage.

- L'étudiant stagiaire :

A l'issue de chaque stage, l'étudiant rend un rapport de stage dont la forme est déterminée en début ou en cours de stage par le responsable pédagogique de la composante assurant la formation.

Évaluation du stage effectuée par le maître de stage :

L'évaluation du stage tient compte :

- du contenu du stage et de sa spécificité ;
- des objectifs fixés en début ou en cours de stage ;
- du projet de l'étudiant ;
- de l'acquisition progressive des compétences.

La validation des stages est prononcée par le Doyen-Directeur de la composante ou son représentant assurant la formation qui tient compte de l'avis du maître de stage consigné dans le carnet de stage. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant s'il ne peut les rattraper.

VI - ATTRIBUTION DU CERTIFICAT - JURY

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation ;
- validé le certificat de compétences cliniques, et ;
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

Le « certificat de capacité d'orthoptiste » est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, obtiennent le Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

VII – AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthoptie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements seuls des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

VIII – SERVICE SANITAIRE EN SANTÉ

A partir de la rentrée 2019 / 2020, l'Ecole d'Orthoptie met en place le service sanitaire.

Ce service sanitaire sera organisé par l'UFR de Médecine et Professions Paramédicales en inter-professionnalité avec les deux autres formations du Département des Techniques de Réadaptation (Ergothérapie et Orthophonie).

L'ensemble des apports théoriques sera délivré les deux premières semaines du semestre 5 (1^{ère} quinzaine de septembre).

Un stage d'une semaine sera organisé la dernière semaine avant les vacances de Pâques.

IX – FORMATION PIX

La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C21.

Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.

Les modifications d'évaluations et de modalités de stages sont matérialisées par des insertions en rouge dans les tableaux de modalités de contrôle des connaissances.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 1

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements							Enseignement pratique	RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique								
				Écrit								
				C.M.	T.D.*	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.		
UE 1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	3	50h	40h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM		1 h	3	Nov/déc.		GOUY Isabelle CREVEAUX
UE 2 Optique géométrique : optique physiologique	3	3	50h	30h	20h	Contrôle Continu		4h		Nov/janv	3	Isabelle RANCHON-COLE
UE 3 Réfraction	4	4	54h	24h	30h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	4	Janvier		Florian FOYART
UE 4 Physiologie du système visuel et physiologie neurosensorielle	3	3	30h	24h	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	3	Janvier		Florie MONIER
UE 5 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	3	3	30h	15h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	3	Janvier		Steeven BEZE
UE 12 Déontologie et éthique : historique de la profession	1	1	24h	16h	8h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	1	Janvier		Eric LAPORTE
UE 7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision	2	2	20h	18h	2h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1h	2	Janvier		Laurent SAKKA
UE 8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire E-learning	3	3	30h	24h EAD	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1h	3	Janvier		Florie MONIER
UE 9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire	4	4	40h	28h	12h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		1h	4	Janvier		Florie MONIER
UE 16 Pathologies ophtalmologiques et générales	2	2	28h	18h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM		30 mn	2	Janvier		Vincent JAWAD
UE 6 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle Continu (2 notes)					1	Laure-Line RIBAUD
STAGE	1	1				Carnet de stage Épreuve pratique			1	Janvier		Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 1	30	30	366H	237h	129h							

*Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage exceptées UE 1 ; 2 ; 6 ; 7 ; 12

Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

UE : Cours en partie mutualisés avec orthophonie

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 2

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
				Enseignement théorique							Enseignement pratique	
				Écrit					Durée	Coeff.		
C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.								
UE 10 Explorations fonctionnelles	6	6	38h	20h	18h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM Contrôle Continu Aménagé		45 mn	6	mai/juin		Lisa LEBLOND
UE 11 Bilan orthoptique	7	7	66h	30h	36h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM Contrôle Continu Aménagé		30 mn	7	mai/juin		Lisa LEBLOND
UE 14 Pathologies sensorimotrices	6	6	30h	24h	6h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM Contrôle Continu Aménagé		30 mn	6	mai/juin		Lisa LEBLOND
UE 13 Hygiène et gestion des risques	1	1	10h	8h	2h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM Maintenu et report le 22 et 23 juin		30 mn	1	mai/juin		Ousmane TRAORE
UE 19 Pharmacologie et thérapeutique E-learning	1	1	20h	15h EAD	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM Maintenu et report le 22 et 23 juin		30 mn	1	mai/juin		Nicolas AUTHIER
UE 6 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle continu Aménagé					1	Laure-Line RIBAUD
STAGE	8	8				Carnet de stage Épreuve orale Épreuve pratique Validation aménagée			8	mai/juin		Manon THEODORE
TOTAL SEMESTRE 2	30	30	174h	97h	77h							

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU) exceptées UE 6 et UE 19

Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

UE : cours en partie mutualisés avec orthophonie

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 3

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
				Enseignement théorique					Durée	Coef.	Période examens		Enseignement pratique
				Écrit			C.M.	T.D.					Q.R.
UE 15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices	4	4	70h	30h	40h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	4	Janvier		
UE 17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	3	3	55h	30h	25h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45min	3	Janvier		Vincent JAWAD
UE 20 Contactologie	1	1	35h	15h	20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Steeven BEZE
UE 21 Statistiques, épidémiologie, santé publique	1	1	34h	18h	16h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Nadia CHAKROUNE
UE 24 Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle	3	3	33h	18h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	3	Janvier		Adrien COUTU
UE 25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle	4	4	29h	14h	15h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	4	Janvier		Brigitte EKPE
UE 24/25 Amblyopie	6	6	20h		20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	6	Janvier		Adrien COUTU
UE 26 Basse vision	6	6	105h	45h	60h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	6	Janvier		CRDV Béatrice MESSY
UE 32 Communication, éducation thérapeutique	1	1	28h	10h	18h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30min	1	Janvier		Laurent GERBAUD
UE 6 Anglais	1	1	10h		10h	Contrôle Continu					Janvier	1	Laure-Line RIBAUD
Stage	7	7				Carnet de stage Épreuve pratique						7	Florie MONIER
TOTAL SEMESTRE 3	30	30	357h	148h	209h								

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU) exceptée UE 6

Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT
 UE : Cours en partie mutualisés avec orthophonie

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 4

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
				Enseignement théorique						Enseignement pratique		
				Écrit					Durée			Coeff.
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.		CC Coef		
UE 18 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie	2	2	30h	30h		Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenu report le 22 et 23 juin 2020		30min	2	juin		Florie MONIER
UE 22/23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques	7	7	30h	20h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenu report le 22 et 23 juin 2020		30min	7	Juin		Florie MONIER Adrien COUTU
UE 27 Bilan et prise en charge de la basse vision	7	7	120h	30h	90	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenu et report le 22 et 23 juin 2020		45min	7	Juin		Isabelle CARRE
UE 28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique	3	3	25h	5h	20h	Contrôle continu Aménagé			3	Mai		Nathalie PIÑOL-DOMENECH David CIA
UE 6 Anglais	2	2	10h		10h	Contrôle Continu Aménagé				Juin	2	Laure-Line RIBAUD
Stage	9	9				Carnet de stage Épreuve orale Épreuve pratique Validation aménagée			8	Juin		Manon THEODORE
TOTAL SEMESTRE 4	30	30	215h	85h	130h							

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU) exceptée UE 28
Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 5

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS		
				Enseignement théorique									Enseignement pratique	
				Écrit										
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	Coeff.	Période examens		CC Coef	
UE 29 Vision et troubles d'apprentissages	5	5	70h	40h	30h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	5	JANVIER		Florie MONIER	
UE 30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	6	6	80h	20h	60h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			45 min	6	JANVIER		Florie MONIER	
UE 31 Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle et service sanitaire	3	3	45h	20h	25h	Travail collaboratif			30 min	3	JANVIER		Laurent GERBAUD Emmanuel COUDEYRE	
UE 37 Diagnostic et projet de soins	2	2	38H	8h	30h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM			30 min	2	JANVIER		Florie MONIER	
UE 33 Imagerie et technologies de la communication	1	1	30h	10h	20h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou) QCM			30 min	1	JANVIER		Pierre CHAUSSE	
UE 41 Geste et soins d'urgence AFGSU	1		21h	6h	15h								Alexandre LAUTRETTE	
Unité d'enseignement librement choisie	1	1	ANNEXE 1						1	ANNEXE 1				
UE 6 Anglais	2	2	10h		10h	Contrôle Continu : présentation orale					JANVIER	2	Laure-Line RIBAUD	
Stage	9	9				Carnet de stage Épreuve pratique				9			Florie MONIER	
TOTAL SEMESTRE 5	30	30	294h	104h	190h									

Tout ou partie des TD sont réalisés sur lieux de stage (ex : CHU) exceptées UE 6 et UE 41
Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 6

Unités d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures effectives	Validation des enseignements								RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
				Enseignement théorique							Enseignement pratique		
				Écrit					Durée	Coeff.			Période examens
				C.M.	T.D.	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.			CC Coef		
UE 34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	1	1	20h	15h	5h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenu et report le 22 et 23 juin 2020			30 min	1	JUIN		Lisa LEBLOND
UE 36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	3	3	40h	10h	30h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenu et report le 22 et 23 juin 2020			30 min	3	JUIN		Steven BEZE Vincent JAWAD
UE 35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques et service sanitaire	3	3	60h	20h	40h	Rapport de stage Stage service sanitaire annulé				3	JUIN		Laurent GERBAUD
UE 38 Travail de fin d'études	8	8	12h	4h	8h	Oral (mémoire) Maintenu si confinement oral à distance aux dates arrêtées			15 min	8	MAI		Florie MONIER
UE 39 Coopération, coordination avec les différents acteurs	2	2	20h	10h	10h	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenu CC			30 min	4	JUIN		Florie MONIER
UE 6 Anglais	2	2	10h		10h	Contrôle Continu : épreuves écrites Aménagées					JUIN	2	Laure-Line RIBAUD
Unité d'enseignement librement choisie	1	1	ANNEXE 1							1	ANNEXE 1		
UE 40 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels	1		15h	5h	10h	Rapport à rendre (validation) Prolongement du stage sur tous le mois de juillet 2020					JUIN		Florie MONIER

Stage (350h)	9	9				CARNET DE STAGE Épreuve orale Maintenue si confinement oral à distance aux dates prévues (29 mai et 5 juin)		9			Florie MONIER Manon Théodore
TOTAL SEMESTRE 6	30	30	177h	64h	113h						

Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage exceptées UE 6 et UE 34
Des cours seront à disposition dans l'année sur l'ENT

ANNEXE 1

PARCOURS PERSONNALISÉS **UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES** **Semestre 5 et Semestre 6**

**A valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie
au semestre 5 et au semestre 6**

Sont proposées à votre choix, les Unités d'Enseignement librement choisies suivantes :

- **Unités d'Enseignement proposées par les Services Inter Universitaires**
 - Service Université Culture (SUC) : <http://culture.clermont-universite.fr/Ateliers-validables-UE-libres>
 - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) : <http://sport.clermont-universite.fr/>

- **UE « Valorisation de la profession ; collaboration laboratoire »**

Pour pouvoir suivre cette UE, les étudiants doivent s'inscrire au semestre 5 ou au semestre 6.

- **UE « tutorat »**

Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année et/ou de 2^{ème} année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études. Pour pouvoir suivre cette UE, les étudiants doivent s'inscrire au semestre 5 ou au semestre 6.

Pour valider une UE d'Enseignement librement choisie, l'étudiant doit faire connaître son choix, accompagné d'une lettre de motivation de 10 lignes maximum, au Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales (date limite de dépôt des demandes fixée par voie d'affichage).

Formation et année de formation	Rentrée universitaire 1 ^{er} semestre	Rentrée universitaire 2 ^{ème} semestre	Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	02/09/2019	17/02/2020	Semaine 4	Semaine 24	Semaine 28	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie						

DATES DE STAGE 2019/2020

Formation et année de formation	Période de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	CRDV (concerne 4 stagiaires) : 30 septembre au 18 octobre 2019 4 au 22 novembre 2019 25 novembre au 13 décembre 2019 16 au 20 décembre et 06 au 17 janvier 2020	Du 27 janvier au 14 février 2020 CRDV (concerne 5 stagiaires) : 09 au 27 mars 2020 30 mars au 17 avril 2020 4 au 22 mai 2020 25 mai au 12 juin
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	16 septembre au 11 octobre 2019 14 octobre au 08 novembre 2019 18 novembre au 13 décembre 2019 *Stages au sein des hôpitaux de Vichy et Pont du Château en cours de validation	Du 27 janvier au 21 février 2020 Du 24 février au 20 mars 2020 Du 04 mai au 03 juin 2020 06 au 10 avril 2020 (Service Sanitaire)

CRDV : Centre de Rééducation pour Déficiants Visuels (dates à déterminer)



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Fin d'année universitaire 2019 – 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

Diplôme d'État d'Ergothérapeute 1^{ère} année - 2^{ème} année - 3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine des Professions Paramédicales: avis favorable le xxx
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le xxx

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'Etat, d'Ergothérapeute modifié par l'arrêté du 17 avril 2018.

Le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'Ergothérapeute selon :

- les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté du 5 juillet 2010
- l'article R. 4331-1 du code de la santé publique.

Le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute s'obtient par la validation des 180 crédits européens correspondant à l'**acquisition des dix compétences** du référentiel défini à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

1°) 144 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;

2°) 36 crédits européens pour l'enseignement en stage.

Le grade de licence est conféré de plein droit aux titulaires du D.E. d'ergothérapeute (Décret du 14 janvier 2016). Il sera délivré par le Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales sous un délai de 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat, sur demande écrite de l'étudiant.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.

Le nombre d'inscriptions est limité à six fois sur l'ensemble des 3 années du parcours de formation, soit deux fois par année de formation.

ARCHITECTURE DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT AU COURS DE LA FORMATION
(synthèse de l'arrêté du 5 juillet 2010)

acquérir les bases de l'ergothérapie				apprendre et analyser la démarche ergothérapique				devenir ergothérapeute			
S1 (12 UE)		S2 (9 UE)		S3 (8 UE)		S4 (7 UE)		S5 (9 UE)		S6 (5 UE)	
UE		UE	compétences C1 / C2	UE	compétences C6 / C9	UE	compétences C3 / C4	UE	compétences C5 / C10	UE	compétences C7 / C8
1.3	psychologie, psychologie de la santé	C6		1.2	environnement institutionnel et partenarial	C9		1.1	législation, déontologie, éthique	C7	
1.5	sociologie anthropologie	C2	1.7 ergonomie C2					1.4	santé publique	C5	
2.1	struct anat et fct organiques	C1	2.1 struct anat et fct organiques C1					1.6	pédagogie	C10	
2.2	introduction démarche clinique hygiène	C1									
2.3	dysf musculo squelettique tégumentaire	C3	2.4 dysf nerveux et sensoriel C3	2.5	dysf cognitif et psychique	C3	2.6	dysf cardio respi et métabolique	C3		
3.1	ergothérapie et science de l'activité humaine	C2									
3.2	initiation aux fondements de la pratique ergo	C1	3.3 modèles conceptuels C2	3.4	modèles d'analyse de l'activité	C3					
3.5	diagnostic et processus d'intervention	C1		3.6	médiation, relation et cadre thérapeutique	C3					
4.1	méthodes et techniques d'évaluation	C1	4.1 méthodes et techniques d'évaluation C1								
4.6	aides humaines, techniques, animales et mobilité	C4	4.4 techniques de rééducation et réadaptation C3	4.2	tech et outils de relation et communication	C6	4.4	techniques de rééducation et réadaptation	C3		
							4.5	traitement orthétique	C4		
			4.7 techniques et outils d'aménagement de l'environnement C2	5.5	méthodologie de projet	C9	4.3	techniques de positionnement	C3	4.8	techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie C5
5.2	méthodes de travail et TIC	C8					5.3	méthodes de recherche	C8	4.10	organisation, gestion du travail et interprofessionnalité C7
5.6	anglais professionnel	C8	5.6 anglais professionnel C8	5.6	anglais professionnel	C8	5.6	anglais professionnel	C8	5.4	initiation à la démarche de recherche C8
			6.1 évaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention C1 + C2	6.2	conduite de relation, coordination, coopération	C6+9	6.3	conduite d'une intervention en ergothérapie C3 + C4		5.6	anglais professionnel C8
										6.4	démarche d'éval, de conseil, formation en information C5 + C10
										6.5	évaluation de la pratique professionnelle et recherche C7 + C8
										4.9	F.G.S.U. C5
										6.6	unité optionnelle C8

II- VALIDATION DES STAGES DURANT L'ÉPIDÉMIE

La validation des stages des 3^{ème} année :

- 2 semaines de stage ont été effectuées. Les étudiants devront valider par un écrit ce stage S6. L'écrit pourra être travaillé avec le tuteur de stage.
- Les étudiants en formation continue, qui ont été rappelés dans leur établissement, ou les étudiants qui auraient été réquisitionnés, valideront leur stage sur cette expérience.

La validation des stages des 2^{ème} année :

- Le stage est réduit à 4 semaines.
- Dans l'éventualité où les étudiants ne se rendraient pas en stage pour cause de confinement. Un travail écrit sera demandé pour valider ce stage.

III - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ÉVALUATION

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun.

La répartition des enseignements, en temps normal, est la suivante :

- 1° La formation théorique de 2 000 heures, sous la forme de cours magistraux (794 heures) et de travaux dirigés (1 206 heures),
- 2° La formation clinique et situationnelle de 1 260 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 1 888 heures environ.

L'ensemble, soit 5 148 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Durant le confinement, l'équipe pédagogique met à disposition les cours prévus initialement sous forme dématérialisés sur l'ENT et se tient à disposition des enseignants vacataires pour les aider à revoir leurs enseignements si nécessaire.

Article 13 de l'arrêté du 5 juillet 2010 :

« Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue ».

La note obtenue en 2^{ème} session se substitue donc à celle obtenue en 1^{ère} session.

Lorsqu'un dossier à rendre est demandé dans le cadre de la validation des connaissances, tout dossier déposé hors délai sur l'ENT ou non remis dans les délais donnés entrainera une note à zéro, renvoyant l'étudiant à présenter un travail en session suivante.

« En cas d'absence à une épreuve orale ou écrite, évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité » et il est noté comme « Défaillant ».

L'IUFE peut proposer en seconde session des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE, dans un délai minimum de 15 jours.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre (lorsqu'elle est prévue dans l'arrêté) en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. En cas de non-validation à la

1^{ère} session d'unités d'enseignements pouvant se compenser, la note attribuée en 2^{ème} session à l'unité d'enseignement concernée est la meilleure des deux notes de cette unité d'enseignement entre la 1^{ère} session et la 2^{ème} session.

A l'intérieure d'une UE, dont la validation des connaissances est composée de deux épreuves, toute note inférieure ou égale à 8/20 ne permet pas de valider l'UE concernée par compensation.

En cas d'absence de l'étudiant à un contrôle continu, la distinction entre une absence justifiée ou injustifiée s'opère :

En cas d'absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution organisée

En cas d'absence injustifiée => 0 pris en compte dans la moyenne

Dans le cas de notes obtenues pendant des exercices lors de travaux en TD, tout exercice non rendu entrainera une note à zéro pour calculer la moyenne de la note du contrôle continu.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.3 S1 « Psychologie - Psychologie et santé » et UE 1.5 S1 « Sociologie - Anthropologie » ;

UE 2.1 S1 « Structures anatomiques et fonction organiques » et UE 2.3 S1 « Dysfonctionnements des appareils musculo-squelettique et tégumentaire » ;

UE 3.2 S1 « Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie » et UE 3.5 S1 « Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

UE 2.1 S2 « Structures anatomiques et fonctions organiques » et UE 2.4 S2 « Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel » ;

UE 4.4 S2 « Techniques de rééducation et de réadaptation » et UE 4.7 S2 « Techniques et outils d'aménagement de l'environnement ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 4.2 S3 « Techniques et outils de relation et de communication » et UE 3.6 S3 « Médiation, relation et cadre thérapeutique ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 4.3 S4 « Techniques de positionnement » et UE 4.5 S4 « Traitement orthétique » ;

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 1.1 S5 « Législation, déontologie, éthique » et UE 1.4 S5 « Santé publique » ;

UE 4.8 S5 « Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie » et UE 1.6 S5 « Pédagogie ».

6° Au semestre 6, les unités d'enseignements :

UE 5.1 S « Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité » et UE 5.4 S6 « Initiation à la démarche de recherche ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

IV - LE SUIVI PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANTS

Définition du suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est individuel et/ou collectif selon les objectifs à atteindre.
Les formateurs ont la responsabilité du suivi personnalisé des 3 promotions d'étudiants.

Le suivi pédagogique est une relation d'aide centrée sur l'apprentissage de l'étudiant.

Il vise 3 objectifs :

- Aider l'étudiant à mieux se connaître (potentiel, limites),
- Evaluer avec l'étudiant, sa progression, ses acquis et ses résultats, ses difficultés et les moyens pour y faire face,
- Accompagner la construction du projet professionnel de l'étudiant.

Le potentiel personnel de l'étudiant est identifié et valorisé. L'étudiant est accompagné dans sa démarche de développement personnel, tout en développant une posture professionnelle.

Durant la période de confinement, l'équipe pédagogique reste à l'écoute des trois promotions et proposent un rendez-vous par quinzaine ou plus si besoin, aux représentants étudiants.

Il en est de même pour les situations individuelles problématiques, un suivi à distance par visio sera proposé.

L'accompagnement spécifique de l'étudiant en regard de la méthodologie du mémoire de fin d'étude

La réalisation du mémoire de fin des études est un des temps forts de la formation en ergothérapie. Cette démarche se déroule durant les trois derniers semestres de la formation avec une combinaison de cours théoriques, de séances d'accompagnement et de suivis individualisés sous la responsabilité des coordinateurs des mémoires.

Au semestre 4, des cours en « méthodes de recherche », UE 5.3 et en « anglais professionnel » UE 5.6, se veulent complémentaires en vue de la réalisation d'une pré-enquête ciblée sur le développement d'une situation appel. Des moments d'échanges individuels seront proposés par visio à l'ensemble des étudiants avec leur référente pédagogique en charge de ce travail.

L'étudiant a la charge de se trouver un professionnel qui assurera la fonction de directeur de mémoire durant toute la fin du parcours. Le sujet du mémoire est choisi en concertation avec l'équipe pédagogique et l'étudiant. Les directeurs de mémoires participent comme membres des jurys pour les soutenances des mémoires.

Aux semestres 5 et 6, chaque étudiant commence sa troisième année d'étude avec le projet de réaliser sa recherche accompagné d'un maître de mémoire. Deux formatrices de l'IUFE se partagent la promotion afin d'assurer la coordination méthodologique de ce travail.

Durant le confinement, ce suivi sera effectué par mail et par visio-conférence en individuel.

Les étudiants peuvent prendre des rendez-vous individuels à leur demande auprès de leur coordonnatrice référente des mémoires à l'IUFE.

La composition du jury pendant la période de confinement pourra être réduite à deux membres selon les disponibilités des médecins et universitaires.

V - PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation d'un semestre complet ou encore par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et d'un des deux semestres 3 et 4, ou encore par la validation des deux premiers semestres et de 48 à 60 crédits répartis sur les semestres 3 et 4.

« En fin de troisième année, les étudiants qui n'ont pas obtenu 180 crédits sont autorisés à se présenter une nouvelle fois pour valider les unités d'enseignement manquantes ou les compétences non validées au niveau 3 en stage. Les modalités de leur reprise sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007. »

VI - REDOUBLEMENT

Les étudiants qui ne répondent pas aux critères de passage en année supérieure et qui ont obtenu entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler. La directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 24 de l'arrêté du 5 juillet 2010, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par la directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu la validation des deux premiers semestres et entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 3 et 4 sont admis à redoubler. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits de formation.

Les étudiants qui ont validé les semestres 1 et 2 et qui n'ont pas obtenu 30 crédits sur les semestres 3 et 4 peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation en ergothérapie après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Lors du redoublement, même si les crédits des stages ont été acquis l'année précédente, une période de stage* pourra être effectuée :

1^{ère} année : 4 semaines

2^{ème} année : 8 semaines

3^{ème} année : 2 x 8 semaines (soit 16 semaines au total)

*ces stages complémentaires ne valident aucun crédit.

VII – INTERRUPTION DE FORMATION

Article 2 de l'arrêté du 17 avril 2018

Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection. La directrice de l'Institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

VIII – CÉSURE

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XI - ATTRIBUTION DU DIPLÔME - JURY

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a constitué les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes en une seule et même région, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réforme qui s'applique pleinement au 1er janvier 2016, affecte l'organisation territoriale de l'administration : les DRJSCS Rhône-Alpes et Auvergne ont fusionné en une seule entité.

La DRJSCS, Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un unique pôle EFC (emploi, formation, certification) et d'un service des métiers paramédicaux organisés sur deux sites.

Dans le cadre de cette nouvelle configuration, il a été procédé à une répartition du suivi des diplômes entre le site de Clermont-Ferrand et celui de Lyon.

Concernant le diplôme d'État d'Ergothérapeute, il sera désormais suivi et géré par le site de Lyon pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant.

Le dossier comporte :

- 1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- 2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Le jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute est nommé par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, en application de l'Arrêté du 5 juillet 2010 modifié.

Il comprend :

1. Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, Président ;
2. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
3. La Directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie¹ si elle est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou, le cas échéant, le responsable de la formation en ergothérapie dans l'Institut titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
4. Un Directeur de soins ou un cadre de santé titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ;
5. Deux enseignants d'Instituts de Formation en Ergothérapie ;
6. Deux ergothérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ; l'un d'entre eux au moins titulaire d'un diplôme de cadre de santé ;
7. Deux médecins de spécialité différente ;
8. Un enseignant chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le Préfet de Région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

¹ Les directeurs des 2 instituts de la région Auvergne – Rhône - Alpes seront présents

XIII – SERVICE SANITAIRE EN SANTÉ

A partir de la rentrée 2019 / 2020, l'Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie d'Auvergne a mis en place le service sanitaire.

Du fait de l'épidémie de covid-19, le stage du service sanitaire a été annulé.
De fait les ECTS prévu pour ce service sanitaire sont basculés sur le stage S6.

XIV – FORMATION PIX

La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I qui était obligatoire et prévue dans notre décret de formation.

Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.

Ces modalités de contrôle de connaissances étant provisoire et liés à l'épidémie de covid-19, seuls les trois semestres pairs sont concernés.

Toutefois, les sessions 2 des semestres impairs seront probablement impactées. (cf. modalités ci-dessous).

Comme annoncé plus haut, l'IUFE peut proposer en second session une épreuve différente qu'en première session. Aussi, il sera privilégié, le temps du confinement des épreuves écrites surveillés à distances, et/ou des oraux par visio, et/ou des dossiers écrits à rendre.

Session 2 du semestre 1 :

- **Maintenu semaine 28 pour les épreuves sur table (organisée en distanciel si poursuite du confinement)**

Session 2 du semestre 3 :

- **Maintenu semaine 28 pour les épreuves sur table (organisée en distanciel si poursuite du confinement)**
- **Les dossiers de l'UE 3.4 seront finalement à déposer sur l'ENT pour le 18 mai à 12h.**

Session 2 du semestre 5 organisée le lundi 4 mai (essai de connexion, le jeudi 30 avril) :

- **UE 1.1 : épreuve écrite d'une heure surveillée à distance par la coordinatrice d'UE**
- **UE 5.4 : épreuve orale organisée en visio-conférence**

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

TABLEAU II

1^{ère} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 2*
2019/2020

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.7 : Ergonomie	2	34	CM	18	Epreuve Terminale	Dossier à rendre		2	Céline Dauzat
			TD	16					
UE 2.1 : Structures anatomiques et fonctions organiques	4	60	CM	48	Epreuve Terminale : Surveillance à distance d'une épreuve écrite QCM et/ou QROC	1h30		4	Perrine LACAZE
			TD	12					
UE 2.4 : Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriels	5	82	CM	58	Epreuve Terminale : Surveillance à distance d'une épreuve écrite QCM et/ou QROC	1h30		5	Maud PERIE
			TD	24					
UE 3.3 : Modèles conceptuels	2	32	CM	14	Epreuve Terminale : Dossier à rendre	Dossier à rendre		2	Céline Dauzat
			TD	18					
UE 4.1 : Méthodes et techniques d'évaluation	2	34	CM	10	Épreuve terminale Dossier à rendre	Dossier à rendre		2	Marie GRILLON
			TD	24					
UE 4.4 : Techniques de rééducation et de réadaptation	4	82	CM	28	Épreuve terminale Dossier à rendre	Dossier à rendre		4	Marie GRILLON
			TD	54					
UE 4.7 : Techniques et outils d'aménagement de l'environnement	2	28	CM	10	Épreuve terminale	Dossier à rendre		2	Céline Dauzat
			TD	18					
UE 5.6 : Anglais professionnel	1	10	TD	10	Contrôle Continu			1	Laure-Line RIBAUD
UE 6.1 : Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention	4	38	TD	38	Contrôle continu		4	4	Marie GRILLON
UE 6.7 : Stage Professionnel	4	4 semaines							
TOTAL	30	400							

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU IV

2^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 4*
2019/2020

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 2.6 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique</u>	2	28	CM	20	Epreuve Terminale : Surveillance à distance d'une épreuve écrite QCM/QROC	1h		2	Perrine LACAZE
			TD	8					
<u>UE 4.3 Techniques de positionnement</u>	1	18	CM	8	Epreuve terminal Dossier à rendre	dossier à rendre		1	Céline Dauzat
			TD	10					
<u>UE 4.4 Techniques de rééducation et de réadaptation</u>	6	114	CM	46	Epreuve terminale Surveillance à distance d'une épreuve écrite (QROC et/ou étude de cas)	1h		6	Marie GRILLON
			TD	68					
<u>UE 4.5 Traitement orthétique</u>	3	66	CM	10	Epreuve terminale écrite Surveillance à distance d'une épreuve écrite (QROC et/ou étude de cas)	1h		3	Marie GRILLON
			TD	56					
<u>UE 5.3 Méthodes de recherche</u>	2	26	CM	14	Épreuve terminale	Dossier à rendre		2	Céline DAUZAT
			TD	12					
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u>	2	18	TD	18	Contrôle Continu			2	Laure-Line RIBAUD
<u>UE 6.3 Conduite d'une intervention en ergothérapie</u>	6	66	TD	66	Epreuve Terminale	Dossier à rendre		6	Marie GRILLON
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	4 semaines			Selon levée du confinement, réduit à 4 semaines pr valider Ou un écrit pour valider le stage si suspension du stage	Soit 4 semaine de stage Soit un écrit si stage impossible			Marie GRILLON
TOTAL	30	336							

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VI

3^{ème} ANNÉE DE LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE - SEMESTRE 6*
2019/2020

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 5.1 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité</u>	2	30	CM	18	Épreuve Terminale	Dossier à rendre		2	Céline DAUZAT
			TD	12					
<u>UE 5.4 Initiation à la démarche de recherche</u>	2	28	CM	10	Épreuve Terminale : Poster du travail de mémoire avec résultats et discussion	Poster à rendre		2	Céline DAUZAT
			TD	18					
<u>UE 5.6 Anglais professionnel</u>	2	20	TD	20	Contrôle Continu			2	Marlène BARROSSO-FONTANEL
<u>UE 6.5 Evaluation de la pratique professionnelle et recherche</u>	12	54	TD	54	Épreuve Terminale : Soutenance du mémoire Si confinement, jurys à distance	15mn de présentation + 15mn de questions		12	Céline DAUZAT
<u>UE 6.6 Unité optionnelle</u>	4	46	TD	46	Épreuve Terminale Dossier à rendre	Dossier à rendre		4	Marie GRILLON
<u>UE 6.7 STAGE PROFESSIONNEL</u>	8	7 semaines initiales			Rédaction d'un article sur la pratique vue en stage initiales Ou Réquisition durant la crise sanitaire du Covid-19	Article à rendre sur l'ENT (si pas de réquisition) OU Validation automatique si réquisition		8	Céline DAUZAT
<u>Service Sanitaire</u>					ANNULE (report de l'ECTS sur le stage)				Emmanuel COUDEYRE
TOTAL	30	178							

*L'IUFE peut proposer en seconde session une épreuve différente qu'en première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session 2, au lieu de deux épreuves en session 1)

TABLEAU VII

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE
2019/2020
Modification suite confinement – COVID 19**

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens	
			1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
			2 ^{ème} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	11/09/2019	03/02/2020	Semaine 24	Semaine 28
2 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	02/09/2019	03/02/2020	Semaine 20 Samedi 16 mai matin	Semaine 28
3 ^{ème} année Diplôme d'état d'ergothérapeute	02/09/2019	03/02/2020	Semaine 24	Semaine 36

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2019-2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE

1^{ER} CYCLE

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le XXXXX
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le xxx

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

I - PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;
- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à

l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. La formation PIX est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
3. Des TD d'observation en consultation au CHU ;
4. Des visites d'observation (CHU par exemple) ;
5. Le Service Sanitaire sera appliqué à compter de septembre 2019 au semestre 5 et 6.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 1^{er} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année- Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année – Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve finale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entrainera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectués, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année du 1^{er} cycle :

Toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.1.1 S1 « Introduction aux sciences du langage », UE 1.2.1 S1 « Psychologie générale et psychologie du développement » et UE 1.3.1 « Sciences de l'éducation ».

UE 2.1 S1 « Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique »,

UE 2.2.1 S1 « Neurosciences 1 » ; UE 2.3.1 « Etude de l'audition » et UE 3.1 « Physique générale et acoustique ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

1.2.2 « Psychologie sociale et théories de la communication » et UE 1.4 « Sensibilisation aux sciences de la société ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 1.2.3 « Psychologie cognitive et neuropsychologie » et UE 2.5 « Gériatrie ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 2.7 « Notions de pharmacologie » et UE 9.2 « Intervention et promotion de la santé ».

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 2.6 « Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant » ; UE 5.2.2 « Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme » et UE 5.3.2 : « Troubles de la cognition mathématique ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

- Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.
- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**.

Les Travaux Personnels Encadrés (TPE) doivent être rendus obligatoirement aux dates indiqués par les intervenants.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au service de la Formation.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la responsable pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

V - REDOUBLEMENT

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année et entre deux cycles d'études (3^{ème} et 4^{ème} année).

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

VI - STAGES

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en charge thérapeutique des patients sous supervision du maître de stage. La supervision vise l'autonomie progressive des stagiaires.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un carnet de stages contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le maître de stage et/ou la structure de formation, en début de stage ou au plus tard lors de l'évaluation de mi-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage.

la validation finale du rapport sera prononcée par le jury d'examen.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le Directeur pédagogique de la formation.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

VI- Dispense partielles de scolarité

Conformément à l'article 26 du Décret du 30 août 2013, des dispenses partielles de scolarité, de stages ou d'épreuves peuvent être accordées aux personnes admises à poursuivre des études en vue du Certificat de Capacité d'orthophoniste et justifiant de titres ou de diplômes reconnus par le Ministre chargé de l'Education ou le Ministre chargé de la Santé les autorisant à enseigner aux enfants atteints de déficience auditives.

Ces dispenses peuvent porter sur les enseignements suivants, détaillés dans l'annexe 3 :

- l'unité d'enseignement 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement ;
- l'unité d'enseignement 1.3 Sciences de l'éducation ;
- l'unité d'enseignement 2.3 Etude de l'audition ;
- l'unité d'enseignement 6.1 Stage en milieu scolaire.

Les étudiants qui ont validé une licence 1^{ère} et 2^{ème} année mention Sciences du langage à l'Université Clermont Auvergne (ou Université Blaise Pascal) pourront, après publication des résultats aux épreuves d'admission à l'Ecole d'orthophonie, déposer une demande d'équivalence pour valider l'UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage au titre du semestre 1 et l'UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique au titre du semestre 2 de la première année de formation. Les étudiants devront transmettre les relevés de notes de la L1 et de la L2 Sciences du langage au service de la Formation – Pôle 5 Formations Paramédicales. Une commission se réunira pour étudier les demandes et émettre une décision.

VII- Aménagements pédagogiques spécifiques

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

VIII – Césure

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en

faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

IX – SERVICE SANITAIRE EN SANTÉ

A partir de la rentrée 2019 / 2020, le CFUO met en place le service sanitaire.

Ce service sanitaire sera organisé par l'UFR de Médecine et Professions Paramédicales en inter-professionnalité avec les deux autres formations du Département des Techniques de Réadaptation (Ergothérapie et Orthoptie).

L'ensemble des apports théoriques sera délivré les deux premières semaines du semestre 5 (1^{ère} quinzaine de septembre).

Un stage d'une semaine sera organisé la dernière semaine avant les vacances de Pâques.

Les modifications d'évaluations et de modalités de stages sont matérialisées par des insertions en rouge dans les tableaux de modalités de contrôle des connaissances.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

TABLEAU I
2019 / 2020

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage	4	50	CM	40	Contrôle Continu + QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	CC : 2 Terminal : 2	4	Damien CHABANAL
		TD	10						
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement	4	48	CM	40	Epreuve Terminale (sujet rédactionnel)	2h	4	4	Aurélié DELAVEAU – GUITTARD
		TD	8						
UE 1.3.1 Sciences de l'éducation	3	30	CM	20	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2h	3	3	Mickaël JURY
		TD	10						
UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h	3	3	Isabelle CREVEAUX Philippe VAGO
		TD	8						
UE 2.2.1 Neurosciences 1	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Maria Livia FANTINI Aziz HAFIDI
		TD	8						
UE 2.3.1 Etude de l'audition	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Thierry MOM
		TD	16						
UE 3.1 Physique générale et acoustique	3	30	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min	3	3	Fabrice GIRAUDET
		TD	8						
UE 4.1 Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	3	17	CM	12	1 examen écrit : QR et (ou) QROC et (ou)QCM 1 épreuve orale	1h00	2	3	Jennifer MERIGAUD
		TD	5	10min		1			
UE 8.4 Langues 1	2	20	CM	0	CC (épreuve écrite) Présentation orale	1h00	1	2	Marlène BARROSO
		TD	20	10min		1			
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	2	10	CM	6	Examen final QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h00		2	Franck PIZON
		TD	4						
TOTAL	30	301							

UE mutualisée avec Orthoptie

TABLEAU II
2019 / 2020

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique	4	58	CM	48	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenu à distance	Ecrit : 2h Site Gergovia		4	Damien CHABANAL
		TD	10						
UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication	3	24	CM	16	Contrôle continu Aménagé			3	Marie-Christine TOCZEK
		TD	8						
UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société	3	25	CM	15	Contrôle continu Aménagé			3	Marianne WOOLLVEN
		TD	10						
UE 2.2.2 Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération	4	24	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenue à distance	30min		4	Aziz HAFIDI Maria Livia FANTINI
		TD	8						
UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	4	36	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenue à distance	30min		4	Agnès GAILLOT Mathilde PUECHMAILLE
		TD	20						
UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement	4	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenue à distance	30min		4	Catherine SARRET
		TD	8						
UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations	4	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenue à distance	30min		3	Sonia MIRAFZAL
		TD	8						
UE 6.1 stage découverte 1 : stage en milieu scolaire*	3	4	CM		Rapport de stage (1 semaine sur 3 effectué) Travail supplémentaire confrontation d'observations			3	Caroline LEROY FARGEIX
		TD	4						
UE 8.7 : Formation aux outils informatiques	1	20	CM	0	Contrôle continu Aménagé			1	David CIA
		TD	20						
TOTAL	30	255							

UE mutualisée avec Ergothérapie

Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journée

TABEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 3 2019 / 2020

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	4	50	CM	20	Contrôle Continu			4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	30					
UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	4	40	CM	30	Epreuve Terminale QR et CC	2h	2 2	4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	10					
UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	50	CM	40	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		4	Valentin FLAUDIAS
			TD	10					
UE 2.5 Gériatrie	3	18	CM	16	Epreuve Terminale : QCM	30min		3	Jérôme BOHATIER
			TD	2					
UE 6.2 Stage Découverte: personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	6	CM		Rapport de stage			3	Caroline LEROY-FARGEIX
			TD	6					
UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1h		4	Agnès GAILLOT Isabelle BARTHELEMY Mathilde PUECHMAILLE
			TD	10					
UE 7.2 Statistiques 1	2	28	CM	12	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		2	Nadia CHAKROUN
			TD	16					
UE 8.5 : Langues	2	20	CM		Contrôle Continu			2	Fiona CRISTIN
			TD	20					
UE 9.3 : Ethique et déontologie	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min 20min	1,5 1,5	3	Jean-Etienne BAZIN
			TD	16					
U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène	1	16	CM	12	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30min		1	Claire AUMERAN Laurence BADRIKIAN A. BLANCARD
			TD	4					
TOTAL	30	290							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées

UE Mutualisée avec Orthoptie

UE Mutualisée avec Ergothérapie et Orthoptie

**TABLEAU IV
2019 / 2020**

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.2.4 Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie	4	46	CM	40	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenue	1h		4	Pierre-Michel LLORCA
			TD	6					
UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	4	40	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Epreuve orale : LPG Contrôle Continu Aménagé	Epreuve terminale : 30min Oral : 10 min	CC : 2 CT : 2	4	Thierry MOM Fabrice GIRAUDET Vivianne LE CALVEZ
			TD	20					
UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	4	38	CM	30	Contrôle Continu Aménagé Epreuve Terminale : QROC		CC : 4 CT : 3	4	Caroline LEROY-FARGEIX Nathalie DUA
			TD	8					
UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenue à distance	1h30		4	Marylène CHALARD
			TD	10					
UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	4	32	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenue	45min		4	Guy CHAZOULE
			TD	12					
UE 6.3 Stage découverte : milieux d'exercice, en libéral et en structure de soins	3	4	CM		Rapport de stage Le stage est annulé – La neutralisation de l'UE est demandée car pas d'évaluation possible			3	Caroline LEROY-FARGEIX
			TD	4					
UE 2.7 Notions de pharmacologie (e-learning)	2	10	CM	10 EAD	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Maintenue à distance	30min		2	Nicolas AUTHIER
			TD	0					
UE 7.1 Bibliographie et documentation	2	5	CM	1	Contrôle Continu Aménagé			2	Nathalie PINOL-DOMENECH Caroline LEROY FARGEIX
			TD	4					
UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	3	32	CM	24	Contrôle Continu Fait avant confinement			3	Didier JOURDAN Jennifer MERIGAUD
			TD	8					
TOTAL :	30	237							

- Durée du stage : 120 h ou 30 demi-journées
- UE Mutualisée avec Orthoptie

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 5

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique	3	35	20	15	Contrôle Continu			3	Claire MARGOLINAS
UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	4	50	25	25	Epreuve Terminale : QCM	30min		4	Mathilde PUECHMAILLE Agnès GAILLOT Isabelle BARTHELEMY
UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	3	48	32	16	Epreuve Terminale : QR QCM	1h 30 min	1,5 1,5	3	Isabelle JALENQUES Françoise NOTHON DURAND
UE 4.2 : Bilan et évaluation en orthophonie	4	50	20	30	Contrôle continu Et Epreuve Terminale : QROC	1h30	1 3	4	Caroline LEROY FARGEIX Michèle DERUMIGNY
UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	30	15	15	Epreuve Terminale : QR QR	2 heures 1 heure	1.5 1.5	3	Michèle DERUMIGNY Eva PEREZ
UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique	4	30	20	10	Epreuve Terminale : QCM	1h30		4	Guy CHAZOULE Muriel FANGET
* UE 6.4 : Stage d'observation auprès des orthophonistes	5	4		4	Rapport de stage			5	Caroline LEROY FARGEIX
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	3	22	12	10	Contrôle Continu			3	Éric WERSINGER
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique / Service Sanitaire	1	22		22	Travail collaboratif			1	Thierry MOM
TOTAL :	30	291							

2019 / 2020

* Stage clinique 210h

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 6 2019 / 2020

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique	3	40	10	30	Epreuve Terminale : QR Contrôle Continu Aménagé	1h		3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	3	35	10	25	Epreuve Terminale : QR Contrôle Continu	2h		3	Caroline LEROY FARGEIX Michèle DERUMIGNY
UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	30	10	20	Epreuve Terminale : QR Contrôle Continu	1h30		3	Nicolas KEMPA
UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	55	25	30	Contrôle Continu Aménagé et Epreuve terminale : QROC	1h30	1 3	4	Viviane LE CALVEZ
UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	40	15	*25	Epreuve Terminale : QCM Contrôle Continu Aménagé	45 minutes		3	Agnès GAILLOT Marie-Noëlle ROBERT
UE 5.7.1 : Aphasologie, bilan et évaluation en aphasologie	4	60	40	20	Epreuve Terminale : QROC et QCM Contrôle Continu Aménagé	1h30 30 minutes	2 2	4	Elsa FERY Edith DURAND
*UE 6.5 : Stage Clinique 1	6	8		8	Présentation orale Rapport de stage Contrôle Continu		CC : 3 CT : 3	6	Caroline LEROY FARGEIX
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	1	6	2	4	Contrôle Continu Aménagé			1	Nathalie PINOL-DOMENECH Caroline LEROY-FARGEIX
UE 8.6 : Langues	2	20		20	Contrôle Continu Aménagé			2	Faustine JACQUIER
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique / Service Sanitaire	1		10 demi-journées		Rapport de stage Stage Service Sanitaire annulé			1	Laurent GERBAUD
TOTAL :	30	294							

*25 TD effectués au CHU Estaing et Gabriel Montpied

* Stage clinique 210h

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019 / 2020

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	2 septembre 2019	13 janvier 2020	Semaine 2	Semaine 23	Semaine 28	Semaine 28
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						

DATES DE STAGE ORTHOPHONIE 2019 / 2020

Formation et année de formation	Période de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
	1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 18 novembre au 06 décembre 2019	Du 04 au 26 mai 2020
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 30 septembre au 18 octobre 2019 Du 18 au 30 novembre 2019	Du 27 janvier au 21 février 2020 Du 06 au 10 avril 2020 (Service Sanitaire)
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 30 septembre au 18 octobre 2019 Du 05 au 20 décembre 2019	Du 03 au 29 février 2020 Du 23 mars au 17 avril 2020

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2019-2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE
2^{ème} CYCLE
4^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable XXXX
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le xxx

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur de l'UFR sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

I - DEUXIEME CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

Objectifs B.O n°32 du 5 septembre 2013

1. L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthophoniste complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent ;
2. L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
3. Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;
4. L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthophoniste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie.
5. L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Ces compétences sont détaillées dans l'annexe 2 du présent décret.

II - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II.

L'enseignement comprend :

Un tronc commun ;

1. Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de l'orthophonie ;
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances favorisant une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche.
2. Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum dans une structure de recherche ;
 - D'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que l'orthophonie.

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. Une formation aux gestes et soins d'urgence sera proposée au semestre 9 (AFGSU)
3. Des TD d'observation en consultation aux CHU ;
4. Des visites de sites.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant. (Annexe 1)

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 2^{ème} cycle

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier soit par un examen terminal, soit pas ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 4^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve finale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entrainera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concerné.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectué, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année

Les Unités d'Enseignement (UE) ne sont pas compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire.

Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.

- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**.

Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au service de scolarité.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence.

A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la responsable pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

V - REDOUBLEMENT

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler.

Néanmoins, le passage de la 4^{ème} année à la 5^{ème} année du 2^{ème} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 5^{ème} année avant la soutenance du mémoire afin d'obtenir le Certificat de Capacité d'Orthophonie. Aucune dette ne sera possible entre deux cycles (3^{ème} et 4^{ème} année).

Deux redoublements maximum sont autorisés par étudiant.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

VI - STAGES

Les objectifs de stage du 2^{ème} cycle :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du deuxième cycle :

- Le stage de sensibilisation à la recherche (semestre 7) a pour objectif de sensibiliser l'étudiant au contexte de la recherche scientifique et de participer à des activités de recherche. Il doit être effectué au sein des structures de recherche associées à l'Université de rattachement de l'étudiant.
- Le stage clinique 2 et 3 (semestre 7 et 8) est une poursuite de l'expérience de soins. Il a pour objectif d'adapter les connaissances théoriques à la pratique, réfléchir à l'autonomie et au positionnement en tant que soignant. Les activités réalisées sont en lien avec les compétences à acquérir concernant le bilan, l'évaluation et la pose du diagnostic orthophonique. La posture de l'étudiant est une posture préprofessionnelle sous la supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un carnet de stages contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le maître de stage et/ou la structure de formation, en début de stage ou au plus tard lors de l'évaluation de mi-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage.

Sa validation finale du rapport sera prononcée par le jury d'examen.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le Directeur pédagogique de la formation et par la soutenance de mémoire.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

VII- Aménagements pédagogiques spécifiques

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, **seules** des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

VIII – Césure

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une

expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

Les modifications d'évaluations et de modalités de stages sont matérialisées par des insertions en rouge dans les tableaux de modalités de contrôle des connaissances.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

TABLEAU II 2019/2020

4^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 7

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
UE 5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	3	50	10	40	Contrôle Continu Et Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	QR : 1h30	CC : 1 CT : 2	3	Caroline LEROY FARGEIX Michèle DERUMIGNY + à définir
UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	35	10	25	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	QR : 2h		3	Michèle DERUMIGNY + à définir
UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	3	35	10	25	Contrôle Continu		3	3	Laura GIRAUD
UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	30	5	25	Contrôle Continu		3	3	Nicolas KEMPA
UE 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	3	40	20	20	Oral et Epreuve terminale : QROC et QCM	Oral : 15 MIN QROC + QCM : 2h	1 2	3	Edith DURAND
UE 5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des troubles développementaux	4	30	10	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Ecrit : 2h		4	A définir
UE 5.8.1 : Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication	2	22	10	12	Contrôle Continu			2	A définir
UE 6.6 : Stage clinique 2	3	4	90h ou 22 demi- journées	4	Contrôle Continu Et (ou) Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Rapport de stage		3	Direction Pédagogique
UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche	3	8	120 h ou 30 demi- journées	8	Contrôle Continu Et (ou) Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Rapport de stage		3	Thierry MOM Mathilde PUECHAMAILLE
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	1	9	4	5	Contrôle Continu			1	Fabrice GIRAUDET
UE Optionnelles obligatoires	2							2	Cf. annexe 1
TOTAL :	30	263							

TABLEAU II 2019/2020

4^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 8

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée Ecrit/Oral	Coefficient	Coefficient UE	
<u>UE 5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques</u>	3	40	10	30	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM Contrôle Continu	QR : 2h	CC : 1 ET : 2	3	Nathalie DUA Auréliе GUITTARD
<u>UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme</u>	3	40	10	30	Contrôle Continu Aménagé Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	CC QR : 2h	CC : 3 ET : 2	3	Michèle DERUMIGNY
<u>UE 5.2.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd</u>	3	50	30	20	Contrôle Continu Aménagé Et Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM	QR : 1h30	CC : 3	3	Viviane LE CALVEZ
<u>UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition</u>	3	40	15	25	Contrôle Continu Fait			3	Marie-Noëlle ROBERT
<u>UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies</u>	3	40	20	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM Contrôle Continu Aménagé	QR : 1h30		3	Jennifer MERIGAUD
<u>UE 5.8.2 : Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap</u>	3	30	10	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM Contrôle Continu Aménagé	QR : 1h30		3	Virginie BOUCHEIX
<u>UE 6.7 : Stage clinique 3</u>	6	8	300 h ou 75 demi-journées	8	Contrôle Continu Et (ou) Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou) QCM Stage de 4 semaines annulés du 23 mars au 17 avril 2020	Rapport de stage		6	Direction Pédagogique
<u>UE 7.5 : Mémoire</u>	2	25	10	15	Contrôle Continu Aménagé			2	Direction Pédagogique
<u>UE 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels</u>	2	21	6	15	Contrôle Continu Aménagé			2	Jennifer MERIGAUD
<u>UE 12 Optionnelles obligatoires</u>	2				Contrôle Continu Aménagé			2	Norbert MAIONCHI-PINO
TOTAL :	30	294							

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019 / 2020

Formation et année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	2 septembre 2019	13 janvier 2020	Semaine 2	Semaine 23	Semaine 28	Semaine 28
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						

DATES DE STAGE ORTHOPHONIE 2019/2020

Formation et année de formation	Période de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie		Du 09 au 31 mars 2020
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 18 novembre au 06 décembre 2019	Du 04 au 26 mai 2020
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 30 septembre au 18 octobre 2019	Du 27 janvier au 21 février 2020
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 18 au 30 novembre 2019	Du 06 au 10 avril 2020 (Service Sanitaire)
	Du 30 septembre au 18 octobre 2019	Du 03 au 29 février 2020
	Du 05 au 20 décembre 2019	Du 23 mars au 17 avril 2020

ANNEXE 1

PARCOURS PERSONNALISÉS UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES OU LIBRES Semestre 7 et Semestre 8

Période validation	Intitulés des UE librement choisies	Nombre d'heures	Crédits	Validation	Période d'examens	Durée de l'épreuve	Coef	Professeurs RESPONSABLES
Semestre 3	Méthode verbo-tonale	20 h	2	CC coefficient 1 CT coefficient 1	Janvier	CT : 1h30	CC coefficient 1 CT coefficient 1	Viviane LE CALVEZ
Semestre 4	Cf. catalogue		2					

Une Unité d'Enseignement (UE) libre permet de diversifier un parcours ou de faire valoir des activités hors cursus (engagements des élus, aide aux devoirs, etc.). Le but d'une UE libre n'est pas de parfaire des connaissances dans la spécialité mais de s'ouvrir à un domaine différent ou d'aborder sous un autre angle les matières du cursus. Ce choix doit témoigner de l'intérêt pour d'autres domaines ou aspects de la spécialité.

UFR/SERVICE	INTITULE
DISCIPLINAIRES	
UFR LETTRES, CULTURE ET SCIENCES HUMAINES	ETUDES PRATIQUES THEATRALES ARTS, SCENE ET SOCIETE : CORPS HUMAIN, CORPS ARTIFICIEL
UFR LANGUES, CULTURES ET COMMUNICATION	L'EUROPE CENTRALE : CULTURES ET IDENTITES DES SLAVES CONTEMPORAINS
UFR DE BIOLOGIE	PROGRES BIOLOGIQUE ET SOCIETE
TRANSVERSALES	
DIRECTION DE LA VIE UNIVERSITAIRE	RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ADMINISTRATIONS ENGAGEMENT DES ETUDIANTS ELUS AUX CONSEILS ÉTUDIANTS ENGAGES A SERVIR DANS LA RESERVE ETUDIANT ENGAGE DANS UNE ASSOCIATION ETUDIANTE ETUDIANT ENGAGE A SERVIR EN TANT QUE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ENGAGEMENTS (HORS STATUT PARTICULIER)
SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	L'ENSEMBLE DES ACTIVITES SPORTIVES EST ACCESSIBLE AUX ETUDIANTS DE SANTE
SERVICE UNIVERSITE CULTURE	L'ENSEMBLE DES ACTIVITES CULTURELLES EST ACCESSIBLE AUX ETUDIANTS DE SANTE
UFR PSYCHOLOGIE, SCIENCES SOCIALES ET SCIENCES DE L'EDUCATION	FEMININ MASCULIN : APPROCHES HISTORIQUE, SOCIOLOGIQUE ET PSYCHOLOGIQUE



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2019 - 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

Master Ingénierie de la Santé

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le **23 septembre** 2019

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le xxx

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BAMDAD Mahchid mahchid.bamdad@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : Diagnostic Biomédical.
- Parcours 2 : Diagnostic Biomédical – bi-diplômant – INRS Santé – Université du Québec – LAVAL-CANADA.

Contact en scolarité :

Service de la Formation – Pôle Master/Licence

scolarite.licence-master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant) :

Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.

En cas d'absence, les étudiants ont l'obligation d'informer par mail, le jour même ou au plus tard le lendemain de leur absence les enseignants concernés et la responsable de la formation, sur la cause de leur absence. Dans le cadre d'une absence à un cours, un TD et/ou d'un TP noté, la présentation d'un justificatif d'absence (notamment les certificats médicaux), dont la responsable de formation jugera de la recevabilité, est obligatoire pour le rattrapage.

Dans le cadre de trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par la responsable de formation.

Examen : Contrôle continu avec obligation de justificatif officiel en cas d'absence.

Stages dans le cadre de la Formation Initiale :

2 stages obligatoires au cours du cursus du Master nécessitant une convention de stage.

M1 Diagnostic Biomédical :

- Stage de M1 : durée minimum de 2 mois à partir du mois d'avril.

M2 Diagnostic Biomédical:

- Stage de M2 : durée de 6 mois à partir du mois de janvier.

Stages dans le cadre des contrats de professionnalisation :

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et à l'étudiant(e). Les examens sont programmés dans les créneaux où l'alternant(e) est en formation à l'UCA.

Projet tutoré :

1 projet tutoré obligatoire au cours du cursus du Master 1 Formation initiale et en double diplomation.

M1 Diagnostic Biomédical :

- Projet Génie Biologique : durée 15 jours.

1 projet tutoré obligatoire au cours du cursus du Master 2.

M2 Diagnostic Biomédical :

- Projet en Biotechnologie : durée 3 semaines en Formation initiale classique.
- Projet en Biotechnologie : durée 2 semaines en Formation par alternance en apprentissage et en contrat de professionnalisation.

Mesures liées à la crise sanitaire Covid-19 : (cf. plan de continuité pédagogique)

M2 Diagnostic Biomédical :

Les stages ont été interrompus à la suite du confinement. A la fin de celui-ci, les étudiants reprendront leur stage avec un avenant modifiant la date de fin du stage.

Les projets en biotechnologie (formation en alternance), prévus du 16 mars au 03 avril ont été réorganisés sous format de télétravail et à distance sur une période plus longue, les étudiants restant dans leur entreprise.

M1 Diagnostic Biomédical :

Les deux semaines de cours ont tous été mis en ligne par les enseignants., et les examens ont eu lieu à distance. Les stages sont tous retardés - les dates seront modifiées ultérieurement.

Les soutenances de stages des M1 et M2 sont reportées en fin août.

I. Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue :

Dans le cadre d'une absence justifiée, en accord avec le responsable de formation, une épreuve de rattrapage est organisée. La date et l'heure de l'épreuve de rattrapage est communiquée directement à l'étudiant(e) absent(e).

Au-delà de trois absences non justifiées, l'étudiant est déclaré défaillant par le responsable de formation.

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de

composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

II. Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

III. Modalités de compensation

La règle de la compensation intégrale s'applique :

- Compensation à l'intérieur du semestre (entre les UE)
- Compensation entre les 2 semestres

IV. Maquettes de la formation :

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

(Voir tableaux ci-dessous)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI-FC

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		Evaluation initiale					RSE			2 ^{ème} chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3	CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3	CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	CC		3	E + S	E : 1h + 2h S : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	CC		2	E	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE5 : Hématologie et pathologies associées	6	CC		2	E	E : 2 X 1h30	1	E	1h	1	E	1h
UE6 : Projet Génie Biologique	6	CC		2	E + S	S : 30 min par étudiant E : 1h	-	-	-	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- UE1 Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)
- UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)
- UE3 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine)
- UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)
- UE5 : Hématologie et pathologies associées : Mahchid BAMDAD (PU IUT)
- UE6 : Projet Génie Biologique : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI et FC

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6		CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6		CC		2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6		CC		4	E + S	E : 3 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales	3		CC		3	E	E : 2 X 1h + 2h	1	E	1h	1	E	1h
UE11 : Reproduction humaine	3		CC		2	E + S	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6		CC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- **UE 7 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine), Aurélie CABRESPINE Cadre CHU**
- **UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : Jean-Luc BAILLY (MCU-HDR Médecine) Bertrand EVRARD (PU-PH Médecine)**
- **UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales : Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**
- **UE 11 : Reproduction humaine : Florence BRUGNON (PU-PH Médecine) et Hanae PONS (MCU-PH Médecine)**
- **UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

Master 2 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI, FC et CP

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Anglais	3	CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Qualité, procédure et application	6	CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie	6	CC		2	E	1h X2	1	E	1h	1	E	1h
UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale	3	CC		2	E	2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie	6	CC		2	E + O	E : 2 h + O : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE6 : Recherche clinique, communication et management	6	CC		2	E + M	E = 2h M	1	E	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- **UE1 : Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE2 : Qualité, procédure et application: Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)**
- **UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale : Yannick BIDET (MCU-HDR Médecine)**
- **UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie : Jacques Olivier BAY & Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine)**
- **UE6 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Emilie THIVAT (cadre CJP) + Aurèlie CABRESPINE (cadre CHU) & Christophe COMBAUDON (PAST IUT)**

Master 2 mention Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI, FC & CP

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 : Entreprendre et innovation	6	CC		3	E + M +S	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 : Projet en biotechnologie	3	CC		2	M+S	30 min par étudiant				1	E	1h
UE 9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	21	CC		2	M+S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES : Responsables des UE :

- **UE7 : Entreprendre et innovation: Evelyne BERNARD (MCU IUT)**
- **UE8 : Projet en biotechnologie: Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- **UE9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

**Programme Formation bidiplômante – Master Diagnostic Biomédical UCA & Institut Armand Frappier – INRS Santé
Laval-Canada**

Période	Semestre	Pays	Cours	Crédits INRS	Crédits UCA	Ratio
Septembre à Août	S1	France	Communication, management et projet professionnel (M1)	1	3	3
			Génétique biologique et pathologies associées (M1)	2	6	3
			Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associées (M1)	2	6	3
			Recherche clinique, communication & management (M2)	2	6	3
			<i>Entreprendre et innovation (M2)</i>	2	6	3
			<i>Entrepreneuriat (M1)</i>	1	3	3
	TOTAL			10	30	3
	S2	France	<i>Projet génie biologique (M1)</i>	1	3	3
			Microbiologie, Immunologie appliquées au diagnostic (M1)	2	6	3
			Anatomie pathologique – Mécanistique – Cancérologie (M1)	2	6	3
			Normes et qualité en biomédical et en milieu hospitalier (M1)	2	6	3
<i>Projet de recherche 1 (M1)</i>			4	9	2,2	
TOTAL			11	30	2,7	

Septembre à Août	S3	Canada	IAF6060 : Bioinformatique 1 OU SES9802 : Principes en toxicologie de l'environnement <i>Projet de recherche 2</i>	3 9	9 21	3 2,3
	TOTAL			12	30	2,5
	S4	Canada	SES9911 : Système immunitaire (Hématologie) OU SES9830 : Cours dans les matières spécialisées <i>Projet de recherche 3</i>	3 9	9 21	3 2,3
	TOTAL			12	30	2,5
TOTAL				45	120	2,7

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI double diplomation avec Institut Armand Frappier – INRS Santé Canada

Semestre 1 :

	Crédits UE UCA France	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Evaluation initiale				RSE			2ème chance			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE2 S1 M1 : Communication, management et projet professionnel	3	1	CC		2	E + O	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE3 S1 M1 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	2	CC		3	E + S	E : 1h et 2h S : 3h	1	E	1h	1	E	1h
UE4 S1 M1 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	2	CC		2	E	E : 2 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE6 S1 M1 : Projet Génie Biologique <i>EC1 : Entrepreneuriat</i>	3	1	CC		3	E + O + M	1h				1	E	1h
UE6 S3 M2 : Recherche clinique, communication et management	6	2	CC		2	E + M	E = 2h M	1	E	1h	1	E	1h
UE7 S3 M2 : <i>Entreprendre et innovation</i>	6	2	CC		3	E + M + S	1h	1	E	1h	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

Master 1 Ingénierie de la santé, parcours Diagnostic Biomédical FI double diplomation avec Institut Armand Frappier – INRS Santé Canada

Semestre 2 :

	Crédits UE UCA France	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Evaluation initiale					RSE			2ème chance		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE6 S1 M1 : Projet Génie Biologique <i>EC1 : Projet Génie biologique</i>	6	1	CC		2	S	30 min par étudiant				1	E	1h
UE 7 S1 M1 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	2	CC		2	E + M	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 8 S1 M1 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	2	CC		2	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE9 S1 M1 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	2	CC		4	E + S	E : 3 X 1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 12 S1 M1 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	4	CC		2	M + S	1h par étudiant				1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)